

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004



DOCUMENTATION
pour la 36^e session de l'Assemblée en 2007

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004**

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

1. Les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 sont présentés ci-après sous douze rubriques correspondant aux différents fonds ou groupes de fonds. Le volume des opérations financières, exprimées par les dépenses effectuées, est indiqué en regard de chaque fonds ou groupe de fonds et il est résumé à la Figure 1.

	Montant total des dépenses (en dollars des États-Unis)	
	2004	2003
1. Programme ordinaire (crédits votés par l'Assemblée ou par le Conseil)	60 443 892	58 363 096
2. Financement collectif (fonds pour le financement collectif de services de navigation aérienne)	30 052 486	28 239 912
3. Dépenses des services d'administration et de fonctionnement (fonds pour l'administration et le fonctionnement des programmes de coopération technique)	5 754 343	5 387 851
4. Programme des Nations Unies pour le développement (fonds fournis par des gouvernements au PNUD au titre d'arrangements de partage des coûts)*	9 739 106	7 160 327
5. Fonds d'affectation spéciale et accords de services de gestion (fonds fournis par divers contributeurs pour des projets de coopération technique exécutés par l'OACI)*	53 354 346	40 468 588
6. Service des achats d'aviation civile (fonds fournis par divers contributeurs pour des achats d'aviation civile à effectuer pour leur compte)*	15 512 984	50 862 367
7. Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation (fonds fournis par divers contributeurs pour l'amélioration de la sécurité de l'aviation)	4 427 287	2 592 111
8. Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (fonds fournis par divers contributeurs pour les audits de supervision de la sécurité)	237	10 752
9. Mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI (fonds fournis par divers contributeurs pour la coopération technique)*	112 535	68 902
10. Comptes/Fonds spéciaux	1 965 288	1 836 949
11. Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation	132 398	97 641
12. Autres fonds (n'entrant dans aucune des catégories ci-dessus)*	<u>3 444 753</u>	<u>2 672 293</u>
Total	<u>184 939 655</u>	<u>197 760 789</u>

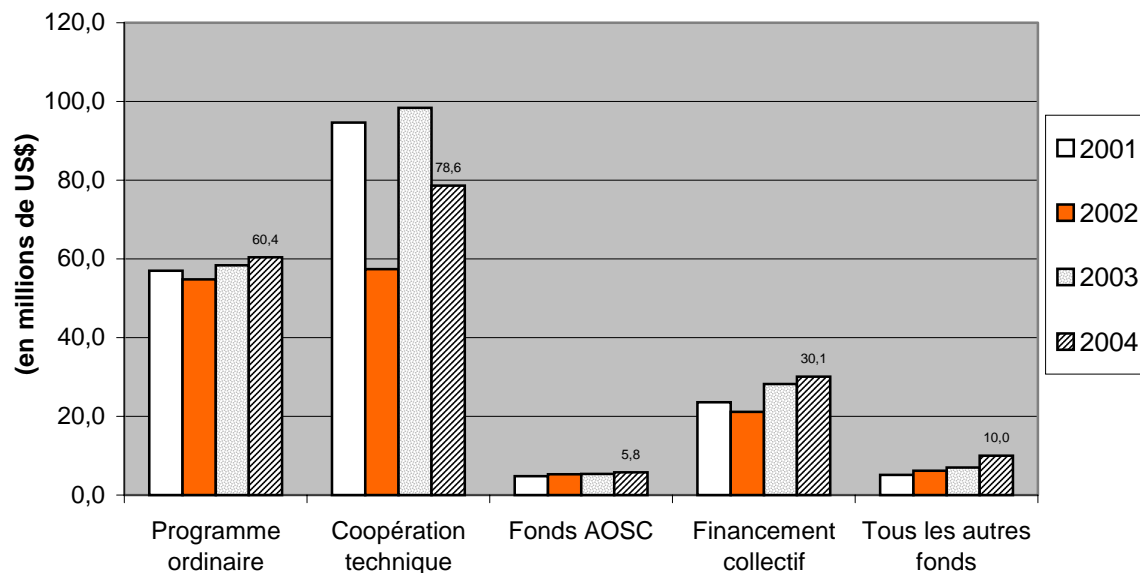
* À l'exclusion des frais généraux d'administration.

2. Des renseignements sommaires concernant les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des principaux fonds de l'OACI et le total combiné de tous les fonds figurent dans les États I et II.

3. Une comparaison des dépenses totales, exprimées en millions de dollars des États-Unis, pour toutes les activités menées par l'OACI depuis quatre ans est présentée à la Figure 1 ci-après.

FIGURE 1

**DÉPENSES TOTALES — COMPARAISONS ENTRE
TOUS LES FONDS AU 31 DÉCEMBRE**



4. PROGRAMME ORDINAIRE

4.1 **Crédits.** À sa 33^e session, en 2001, au paragraphe A2 du dispositif de sa Résolution A33-23, l'Assemblée a voté des crédits d'un montant de 60 456 000 dollars pour 2004. Le détail des crédits, des virements, des dépenses et des soldes des crédits non utilisés par grand programme figure à l'État IV, page 12. Le bilan pour 2004 peut se résumer comme suit :

Crédits initiaux	60 456 000 \$
Crédits reportés de 2003	2 524 077
Crédits reportés à 2005	(1 978 299)
Crédits révisés	61 001 778
Total des dépenses	<u>60 443 892</u>
Solde des crédits non utilisés	<u>557 886 \$</u>

4.2 **Recettes.** Les crédits de l'exercice 2004, approuvés par l'Assemblée à sa 33^e session, devaient être financés par les contributions des États contractants, s'élevant à 50 500 000 dollars, par les recettes accessoires, estimées à 4 327 000 dollars, et par un excédent de trésorerie de 5 629 000 dollars. Le détail des recettes effectives figure à l'État I, page 9, et appelle les observations ci-après :

- a) Les contributions des États contractants pour 2004 s'élevaient à 50 530 300 dollars, y compris la contribution d'un nouvel État contractant d'un montant de 30 300 dollars.
- b) Les recettes accessoires se sont élevées à 5 787 016 dollars, alors que les prévisions étaient de 4 327 000 dollars.

4.3 **Excédent budgétaire.** Au 31 décembre 2004, le total de l'excédent, indiqué à l'État V, s'élevait à 15 773 154 dollars contre 14 389 238 dollars en 2003. Ce total comprend les contributions à recevoir des États contractants (12 790 042 \$) et un excédent de trésorerie de 2 983 112 dollars au 31 décembre 2004 (déficit de 232 015 dollars au 31 décembre 2003). L'excédent de trésorerie était dû en grande partie à une réduction de 1 831 211 dollars dans les contributions à recevoir en 2004 par rapport à 2003, présenté à l'État V, ainsi qu'à des économies budgétaires d'environ 558 000 dollars.

4.4 **L'encaisse** accumulée dans le Fonds général au 31 décembre 2004 s'élevait à 18 521 004 dollars (y compris le solde du Fonds de roulement) et elle est indiquée à l'État II.

4.5 **Achat à terme de devises.** Afin de réduire l'incidence sur le budget des fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le dollar canadien et de contribuer à l'élimination du problème que posent les prévisions des taux de change dans le budget, l'Organisation a passé des contrats d'achat à terme de dollars canadiens d'une valeur totale de 151 212 000 dollars (au coût de 97 177 403 dollars des États-Unis), dont la livraison s'échelonne entre le 4 janvier 2002 et le 1^{er} décembre 2004. En 2004, l'Organisation a reçu le solde de 50 710 000 dollars canadiens au coût réel de 32 596 041 dollars des États-Unis.

5. PROGRAMME ORDINAIRE — SITUATION DES CONTRIBUTIONS

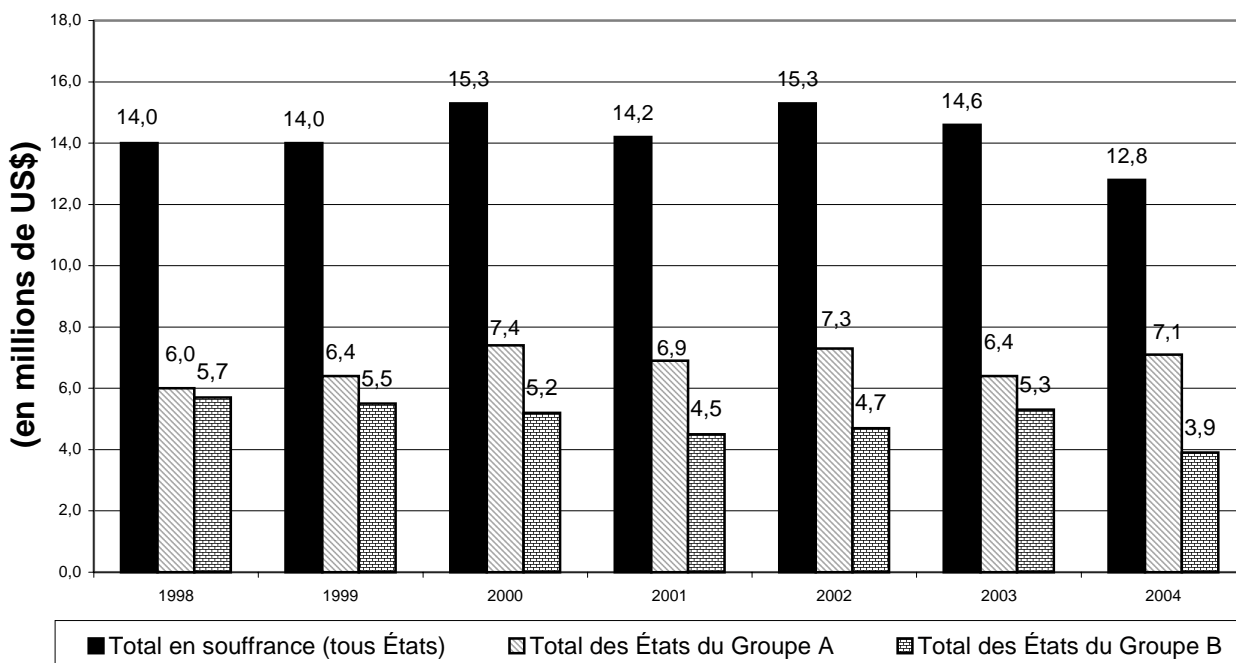
5.1 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4.2, alinéa a), ci-dessus, les contributions établies pour 2004 s'élevaient à 50 530 300 dollars ; 48 894 518 dollars ont été reçus au cours de l'exercice et 1 635 782 dollars étaient dus à la fin de l'exercice par rapport aux contributions indiquées pour l'exercice en cours. Au début de l'exercice, 14 621 253 dollars étaient à recouvrer des États pour 2003 et les exercices antérieurs ; un paiement de 3 466 993 dollars a été reçu, ce qui donne un solde dû de 11 154 260 dollars. Le montant total des contributions à recevoir pour l'ensemble des exercices était de 12 790 042 dollars au 31 décembre 2004. Le détail des contributions figure aux Tableaux A et B. Le taux de recouvrement des contributions pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions dépassait 95 %. La Figure 2 illustre la situation des contributions établies à recouvrer à la fin de chacun des exercices depuis 1998.

5.2 Sur le total des contributions en souffrance (12 790 042 dollars au 31 décembre 2004), 253 173 dollars étaient imputables à des États représentés au Conseil. À la même date, les contributions impayées des États du Groupe B, qui ont des arriérés de trois exercices complets ou plus, s'élevaient à 3 919 030 dollars, ce qui représente une amélioration nette de 1 366 262 dollars depuis la fin de 2003, lorsque le solde s'établissait à 5 285 292 dollars.

5.3 Au 31 décembre 2004, 37 États avaient conclu des accords en vue de liquider leurs arriérés au moyen de versements échelonnés sur plusieurs années. Aux termes des accords, ces États verseront leur contribution pour l'année en cours ainsi qu'une annuité partielle au titre de leurs arriérés. La note du Tableau B indique les États qui n'avaient pas respecté les termes de leur accord au 31 décembre 2004.

FIGURE 2

CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
AU 31 DÉCEMBRE



6. FONDS POUR LES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT (FONDS AOSC)

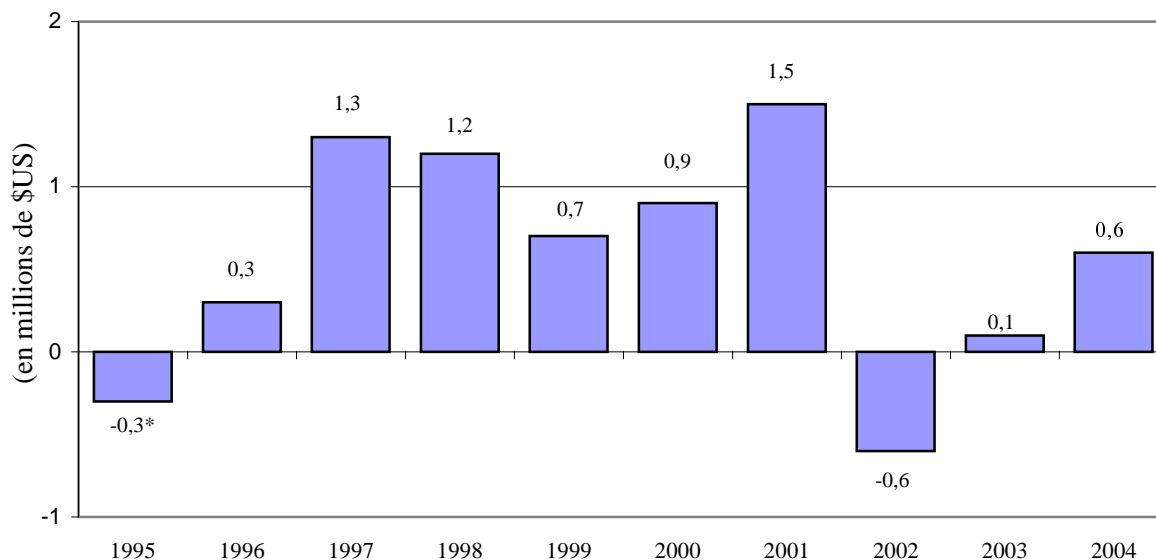
6.1 Le Fonds AOSC est utilisé pour défrayer les coûts d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique, et il est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets du PNUD, du CAPS, du Fonds d'affectation spéciale et des projets MSA.

6.2 Ainsi que le montre la Figure 1, les dépenses totales du Programme de coopération technique ont atteint 78 606 436 dollars en 2004 contre 98 491 282 dollars en 2003. Les frais généraux d'administration et les coûts de soutien recouvrés, qui constituent la principale source de recettes du Fonds AOSC, ont augmenté. En 2004, une partie importante des recettes de ce fonds provenait de la mise en place de matériels pour lesquels les gouvernements ont versé des paiements directement aux fournisseurs et qui ne figuraient donc pas comme dépenses dans le Programme de coopération technique. Les recettes du Fonds AOSC pour 2004 ont atteint 6 310 664 dollars, augmentant ainsi de 806 903 dollars (15 %) par rapport à 2003, et elles ont dépassé de 2 532 666 dollars celles qui étaient inscrites dans le budget indicatif soumis à la 33^e session de l'Assemblée. D'autre part, les dépenses réelles AOSC ont été de 5 754 343 dollars, comparé aux 4 521 000 dollars figurant dans le budget indicatif soumis à la 33^e session de l'Assemblée. Ce montant inclut des pertes de change de 228 479 dollars non prévues au budget pour des projets opérationnels. Le Fonds AOSC a pleinement recouvré ses coûts pour l'exercice 2004 et ses recettes nettes ont été de 556 323 dollars.

6.3 Avec ce revenu excédentaire de 556 323 dollars, l'excédent accumulé du Fonds AOSC est passé de 7 133 973 dollars en 2003 à 7 668 990 dollars en 2004. Sur ce montant, 2,0 millions de dollars ont été réservés aux fins de virement au Fonds ICT afin de financer une partie du coût de la modernisation du système financier de l'OACI, conformément à la Résolution A35-32 de l'Assemblée.

FIGURE 3

**AOSC — DÉFICITS ET EXCÉDENTS
AU 31 DÉCEMBRE****



* Déficit, compte non tenu du soutien du Programme ordinaire

** Les montants ci-dessus ne comprennent pas les dépenses occasionnées par l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la Direction de la coopération technique.

**7. FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ
DE L'AVIATION (IFFAS)**

En application de la Résolution A33-10 de l'Assemblée, le 4 décembre 2002 à sa 167^e session, le Conseil a établi une Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS), dont il a approuvé la charte. L'IFFAS fonctionne sous la responsabilité du Conseil, et conformément à sa charte et aux dispositions de la Résolution A33-10 de l'Assemblée (*Création d'une Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation*).

Au 31 décembre 2004, le solde du compte IFFAS s'établissait à 1 842 481 dollars, comparé au montant de 1 492 280 dollars à la fin de 2003.

8. **CERTIFICATION ET APPROBATION :**

Les états figurant dans le présent rapport annuel sont certifiés :

Salleppan Kandasamy
Sous-Directeur chargé des finances

Les états figurant dans le présent rapport annuel sont approuvés :

Taïeb Chérif
Secrétaire général

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	Page
VÉRIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	8
État I — État des recettes et des dépenses et changements des soldes des fonds	9
État II — État de l'actif, du passif et soldes des fonds	10
État III — État de l'encaisse	11
État IV — État des crédits	12
État V — État de l'excédent budgétaire cumulatif	13
 PROGRAMME ORDINAIRE	
Tableau A — Contributions des États contractants au Fonds général	14
Tableau B — Contributions à recevoir des États contractants pour tous les exercices	17
Tableau C — Contributions reçues par anticipation	19
 COMPTES/FONDS SPÉCIAUX	
Tableau D — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds	20
 FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF	
Tableau E — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds	22
Tableau E.1 — Tableau des contributions, des soldes à recevoir et des crédits portés au compte des gouvernements contractants au titre des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande	23
 PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT	
Tableau F — État de la situation financière	25
Tableau F.1 — Dépenses par pays et par région	26
 FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION	
Tableau G — Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	27
 FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE	
Tableau H — Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	29
 FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION	
Tableau I — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds	30
 FONDS DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ	
Tableau J — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds	31
 FONDS DU MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE L'OACI	
Tableau K — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds	32
 FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION	
Tableau L — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds	33
 AUTRES FONDS	
Tableau M — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds	34
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	36
 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	61



VÉRIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'attention de l'Assemblée de
l'Organisation de l'aviation civile internationale

L'état de l'actif, le passif et les soldes des fonds de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) au 31 décembre 2004, ainsi que les états des recettes et des dépenses et des changements des soldes de fonds, des flux de trésorerie au titre des fonds de l'OACI, l'état de l'excédent budgétaire et l'état des crédits au titre du fonds général du Programme ordinaire, ainsi que les tableaux et les notes d'accompagnement pour l'exercice échu à la date en question ont été vérifiés par mes soins. La responsabilité de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Ma responsabilité est d'exprimer un avis sur ces états financiers, fondé sur ma vérification.

Cette vérification s'est faite conformément aux normes du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, répondant aux normes internationales en matière de vérification. Ces normes exigent que je conçoive et que j'exécute la vérification en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune inexactitude matérielle. L'examen, par sondage, jugé nécessaire par le Commissaire aux comptes dans les circonstances, des éléments probants à l'appui des montants et des renseignements fournis dans les états financiers fait partie de cette vérification. Celle-ci suppose également que l'on évalue les principes comptables utilisés et les prévisions significatives faites par le Secrétaire général, de même que la présentation générale des états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé fournit une base raisonnable pour formuler une opinion.

À mon avis, ces états financiers présentent correctement, dans tous ses aspects matériels, la situation financière de l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 2004 ainsi que les résultats de ses opérations et changements au niveau des soldes de fonds, des flux de trésorerie au titre des fonds de l'OACI, de l'excédent budgétaire et des crédits au titre du fonds général du Programme ordinaire pour l'exercice échu à ladite date, en conformité avec la politique comptable de l'Organisation de l'aviation civile internationale exposée dans la Note 2 accompagnant les états financiers. Comme l'exige le Règlement financier, j'affirme que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice financier précédent, à l'exception du changement de la méthode de comptabilité utilisée pour les contrats d'achat de monnaies à terme, comme il est expliqué dans la Note 3 — Programme ordinaire, des états financiers.

J'estime en outre que les transactions de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui sont venues à ma connaissance au cours de cette vérification des états financiers ont, dans tous leurs aspects d'importance, été trouvées conformes au Règlement financier et aux instructions des organes délibérants de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Conformément aux dispositions de l'article XIII du Règlement financier, j'ai également rédigé un rapport circonstancié sur ma vérification des états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada
Commissaire aux comptes de l'OACI

Montréal, Canada
le 16 mai 2005

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET CHANGEMENTS DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement		Comptes/ Fonds spéciaux		Total partiel Fonds OACI		Fonds de financement collectif		Programme des Nations Unies pour le développement		Fonds d'affectation spéciale et Accords de services de gestion		Fonds du Service des achats d'aviation civile		Mécanismes OACI (1)		Autres fonds (2)		Règlement		Total			
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003		
RECETTES																										
Contributions fixées (Tableaux A et E)	50 530	50 360					50 530	50 360	387	436							62 112	55 353	22 772	47 367	3 526	2 075	354	377	50 917	50 796
Contributions					125	150	125	150													923	2 040	389		88 889	105 322
Contributions réservées																									1 312	2 040
Autres recettes																										
Vente de publications	4 143	4 109					4 143	4 109																	4 143	4 109
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations											14 646	14 259													14 646	14 259
Frais administratifs	8	21	5 940	4 631			5 948	4 652					1 202	674	462	221	128	62					61	49	(5 948)	(4 652)
Recettes d'intérêts	137	205	84	71	95	81	316	357	15	13															2 184	1 376
Recettes provenant de redevances d'usage/frais d'administration									31 639	26 168															32 906	28 942
Divers	1 499	1 432	286	802	1 164	1 496	2 949	3 730					1 082	876	119	551	472	303					1 267	2 774	4 622	5 460
TOTAL DES RECETTES	56 317	56 127	6 310	5 504	1 384	1 727	64 011	63 358	32 041	26 617	14 646	14 259	64 396	56 903	23 353	48 139	5 049	4 480	2 071	3 200	(5 948)	(4 652)	199 619	212 304		
DÉPENSES																										
Traitements, salaires et frais communs de personnel	52 284	49 254	5 317	4 609	1 026	825	58 627	54 688									2 551	1 476	539	582					61 717	56 746
Dépenses générales d'exploitation	5 942	6 297	45	71	335	485	6 322	6 853											55	50					6 377	6 903
Déplacements	929	1 551	91	86	104	43	1 124	1 680									1 582	922	61	63					2 767	2 665
Matériel	382	567	14	8	353	116	749	691			4 842	831	24 757	14 075	15 119	50 357	64	79							45 531	66 033
Réunions	770	464					770	464																	770	464
Frais d'experts et autres dépenses du personnel											3 991	4 315	24 962	24 093			29								28 982	28 408
Sous-traitance												1 016	2 189	714	114	251									2 303	1 981
Formation											549	654	892	1 001			79	36							1 520	1 691
Frais généraux d'administration											722	521	4 839	2 591	370	1 515	9	4	8	21	(5 948)	(4 652)			32 614	29 936
Coûts des services									29 913	28 031									2 701	1 905						
Divers	137	230	287	69	147	368	571	667	140	209	357	344	555	586	280	254	235	158					221	170	2 359	2 388
SOUS-TOTAL	60 444	58 363	5 754	4 843	1 965	1 837	68 163	65 043	30 053	28 240	10 461	7 681	58 194	43 060	15 883	52 377	4 549	2 675	3 585	2 791	(5 948)	(4 652)	184 940	197 215		
POSTE EXTRAORDINAIRE																										
Déficit du remboursement par le Viet Nam (Note 6 - AOSCF)				545				545																		545
TOTAL DES DÉPENSES	60 444	58 363	5 754	5 388	1 965	1 837	68 163	65 588	30 053	28 240	10 461	7 681	58 194	43 060	15 883	52 377	4 549	2 675	3 585	2 791	(5 948)	(4 652)	184 940	197 760		
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(4 127)	(2 236)	556	116	(581)	(110)	(4 152)	(2 230)	1 988	(1 623)	4 185	6 578	6 202	13 843	7 470	(4 238)	500	1 805	(1 514)	409					14 679	14 544
SOLDE DES FONDS																										
Ajustement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	250	191	8	3	8	6	266	200									47	17							313	217
Virements sur/provenant d'autres fonds (État V)	(914)	(1 364)	(29)		943	(746)		(2 110)					102	18	(92)	(18)	(10)	1 055		1 055						
Remboursement de contributions/virements des soldes des fonds													(3 690)	(4 684)	(561)	(271)	(9)	(3)	(308)	(15)					(4 568)	(4 973)
Excédent mis en réserve pour l'actif dérivé	10 976						10 976																		10 976	
Solde des fonds, début de l'exercice	29 611	33 020	7 134	7 015	6 925	7 775	43 670	47 810	(2 440)	(817)	(16 021)	(22 599)	30 762	21 585	(3 674)	853	8 184	5 310	5 526	4 077					66 007	56 219
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	35 796	29 611	7 669	7 134	7 295	6 925	50 760	43 670	(452)	(2 440)	(11 836)	(16 021)	33 376	30 762	3 143	(3 674)	8 712	8 184	3 704	5 526					87 407	66 007

(1) Les mécanismes OACI comprennent le Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation (Tableau I), le Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (Tableau J) et le Fonds du mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI (Tableau K).

(2) Les autres comptes comprennent le compte IFFAS (Tableau L) et les autres fonds (Tableau M).

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement		Comptes/ Fonds spéciaux		Total partiel Fonds OACI		Fonds de financement collectif		Programme des Nations Unies pour le développement		Fonds d'affectation spéciale et Accords de services de gestion		Fonds du Service des achats d'aviation civile		Mécanismes OACI (1)		Autres fonds (2)		Règlement		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
	ACTIF	18 521	16 320	5 123	5 703	7 774	7 463	31 418	29 486	909	1 429	232	1 690	57 212	44 954	19 260	34 864	9 536	7 048	3 981	5 865			122 548
Liquidités et dépôts à terme																								
Comptes débiteurs :																								
Contributions fixées à recevoir d'États contractants (Tableau B)	12 800	14 634					12 800	14 634															12 800	14 634
Soldes inter-fonds	804	665	1 315	1 661	115	398	2 234	2 724	1	49	5 740	3 706	1 500	943	191	2 490	71	1 701	113	39	(9 850)	(11 652)	10 336	9 253
Sommes à recevoir et avances	4 430	3 949	533	689	142	398	5 105	5 036	2 586	993	2 394	2 604	165	105		3	68	21	18	491				
Dépenses à recouvrer auprès d'organismes régionaux : CAFAC et CLAC (Note 5 - Programme ordinaire)	1 418	1 651					1 418	1 651															1 418	1 651
Autres actifs	53	107	1 542				1 595	107															1 595	107
Actif dérivé/Note 3 - Programme ordinaire	10 976						10 976																10 976	
Terrains et bâtiments (prix coûtant)	1 065	1 065					1 065	1 065															1 065	1 065
TOTAL DE L'ACTIF	50 067	38 391	8 513	8 053	8 031	8 259	66 611	54 703	3 496	2 471	8 366	8 000	58 877	46 002	19 451	37 357	9 675	8 770	4 112	6 395	(9 850)	(11 652)	160 738	152 046
PASSIF																								
Contributions reçues par anticipation (Tableau C)	2 995	2 016					2 995	2 016										14					2 995	2 030
Engagements non liquidés	2 054	1 562	46	119	391	28	2 491	1 709			3 170	372	16 665	9 578	4 106	36 295	231	214	26	17			26 689	48 185
Comptes créditeurs	2 971	2 547	260	119	17	91	3 248	2 757			16 943	21 056	4 847	3 071	11 850	3 578	52	52	60	62			37 000	30 576
Montants dus à des organismes régionaux : CEAC (Note 5 - Programme ordinaire)	1 026	358					1 026	358															1 026	358
Soldes inter-fonds	5 225	2 297	510	661	328	1 215	6 063	4 173	1	41	89	2 593	2 447	2 591	352	1 158	680	306	218	790	(9 850)	(11 652)		
Crédits aux gouvernements contractants qui assurent des services (Tableau E)									3 947	4 870									104				4 051	4 870
Autres soldes et crédits			28	20			28	20					1 542										1 570	20
TOTAL DU PASSIF	14 271	8 780	844	919	736	1 334	15 851	11 033	3 948	4 911	20 202	24 021	25 501	15 240	16 308	41 031	963	586	408	869	(9 850)	(11 652)	73 331	86 039
SOLDE DES FONDS																								
Représenté par :																								
Fonds engagés pour les terrains et les bâtiments	1 065	1 065					1 065	1 065															1 065	1 065
Crédits reportés (État IV)	1 978	2 524					1 978	2 524															1 978	2 524
Excédent cumulatif (État V)	15 773	14 389					15 773	14 389															15 773	14 389
Excédent de trésorerie réservé (Note 10 - Programme ordinaire)		5 629						5 629																5 629
Fonds de roulement	6 004	6 004					6 004	6 004															6 004	6 004
Excédent réservé (Note 3 - Programme ordinaire, Comptes/Fonds spéciaux, Note 5 - AOSCP)	10 976		2 000	1 803	1 055		14 779	1 055															14 779	1 055
Solde des fonds			5 669	7 134	5 492	5 870	11 161	13 004	(452)	(2 440)	(11 836)	(16 021)	33 376	30 762	3 143	(3 674)	8 712	8 184	3 704	5 526			47 808	35 341
SOLDE TOTAL DES FONDS	35 796	29 611	7 669	7 134	7 295	6 925	50 760	43 670	(452)	(2 440)	(11 836)	(16 021)	33 376	30 762	3 143	(3 674)	8 712	8 184	3 704	5 526			87 407	66 007
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	50 067	38 391	8 513	8 053	8 031	8 259	66 611	54 703	3 496	2 471	8 366	8 000	58 877	46 002	19 451	37 357	9 675	8 770	4 112	6 395	(9 850)	(11 652)	160 738	152 046

(1) Les mécanismes OACI comprennent le Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation (Tableau I), le Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (Tableau J) et le Fonds du mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI (Tableau K).

(2) Les autres comptes comprennent le Compte IFFAS (Tableau L) et les autres fonds (Tableau M).

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTAT DE L'ENCAISSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement		Comptes/Fonds spéciaux	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
LIQUIDITÉS PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :						
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (État I)	(4 127)	(2 236)	556	116	(581)	(110)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	1 834	705				
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(248)	(654)	156	(53)	256	(240)
(Augmentation) diminution des autres actifs	54	(75)	(1 542)			
(Augmentation) diminution des soldes inter-fonds à recevoir	(139)	426	346	(1 314)	283	3 665
(Augmentation) diminution des contributions reçues par anticipation	979	(1 157)				
(Augmentation) diminution des engagements non liquidés	492	280	(73)	(50)	363	(111)
(Augmentation) diminution des comptes créditeurs	1 092	(1 253)	141	43	(74)	(70)
(Augmentation) diminution des soldes inter-fonds à payer	2 928	(3 253)	(151)	(949)	(887)	733
Moins : Recettes sur intérêts	(137)	(205)	(84)	(71)	(95)	(81)
Augmentation (diminution) de l'actif dérivé (Note 3 - Programme ordinaire)	10 976					
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds (Note 3 - Programme ordinaire)	(10 976)					
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 728	(7 422)	(651)	(2 278)	(735)	3 786
ENCAISSE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :						
Plus : Recettes sur intérêts	137	205	84	71	95	81
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	137	205	84	71	95	81
ENCAISSE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Économies réalisées sur les engagements de périodes précédentes ou annulation de ces engagements	250 (914)	191 (1 364)	8 (29)	3	8 943	6 (746)
Virements sur/provenant d'autres fonds			8	10		
Autres soldes et crédits						
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(664)	(1 173)	(13)	13	951	(740)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	2 201	(8 390)	(580)	(2 194)	311	3 127
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME, DÉBUT DE L'EXERCICE	16 320	24 710	5 703	7 897	7 463	4 336
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME, FIN DE L'EXERCICE	18 521	16 320	5 123	5 703	7 774	7 463

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PROGRAMME ORDINAIRE — FONDS GÉNÉRAL
ÉTAT DES CRÉDITS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004**

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits					Dépenses			Solde
	Montants originaux (A33-23A) ^a	Montants reportés de l'exercice précédent ^b	Virements entre grands programmes	Montants reportés à l'exercice suivant ^c	Montants révisés	Décaissements	Engagements non liquidés	Total	
Politique générale et direction	1 437	494	(193)	(50)	1 688	1 508	53	1 561	127
Navigation aérienne	8 765	730	(401)	(53)	9 041	8 779	231	9 010	31
Transport aérien	4 750	252	(306)	(46)	4 650	4 508	107	4 615	35
Affaires juridiques	810	8	82		900	851	41	892	8
Programmes régionaux et autres programmes	15 411	85	1 133	(12)	16 617	16 177	417	16 594	23
Soutien administratif	22 726	180	51		22 957	21 930	1 024	22 954	3
Finances, Relations extérieures / Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 479	179	(366)	(140)	3 152	2 769	170	2 939	213
Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	1 016	3		(1)	1 018	890	10	900	118
	58 394	1 931		(302)	60 023	57 412	2 053	59 465	558
Programme universel d'audits de supervision de la sécurité financé sur l'excédent de trésorerie	2 062	593		(1 676)	979	978	1	979	
TOTAL	60 456	2 524		(1 978)	61 002	58 390	2 054	60 444	558

^a Comprennent les crédits financés par l'excédent de trésorerie de 5 629 000 \$ [A33-23, A-3 c)].

^b Approuvés par le Conseil à ses 170^e et 172^e sessions (C-DEC 170/11 et C-DEC 172/18).

^c Approuvés par le Conseil à sa 173^e session (C-DEC 173/9).

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE — FONDS GÉNÉRAL
ÉTAT DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE CUMULATIF
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers de dollars des États-Unis)

Excédent budgétaire cumulatif	2004	2003
Solde de l'excédent budgétaire cumulatif au début de l'exercice	14 389	14 167
i) Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(4 127)	(2 236)
ii) Ajustement des dépenses de l'exercice précédent	(74)	90
iii) Passés par profits et pertes	(5)	(31)
iv) Annulation des engagements non liquidés de l'exercice précédent	329	132
v) Crédits reportés de l'exercice précédent	2 524	3 355
vi) Crédits reportés de l'exercice suivant	(1 978)	(2 524)
vii) Virement à des comptes spéciaux – Mesures incitatives pour le règlement des arriérés (A33-27)	(914)	(1 364)
viii) Virement de/à l'excédent de trésorerie réservé (A33-23B) (Note 10 – Programme ordinaire)	5 629	2 800
Solde de l'excédent budgétaire cumulatif à la fin de l'exercice (État II)	15 773	14 389

Excédent/(déficit) de trésorerie	2004	2003
Solde de l'excédent budgétaire cumulatif à la fin de l'exercice	15 773	14 389
Excédent sans effet sur la trésorerie pour le solde des contributions en souffrance (Tableau B et Note 4 - Programme ordinaire)	12 790	14 621
Excédent (déficit) de trésorerie	2 983	(232)

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS CONTRACTANTS AU FONDS GÉNÉRAL
POUR L'EXERCICE 2004 ET SOLDES À RECEVOIR
AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A33-26 et A33-23A	2004	Contributions	Contributions reçues	Soldes à recevoir
Afghanistan	0,06	30 300	3 631	26 669
Afrique du Sud	0,53	267 650	267 650	
Albanie	0,06	30 300	30 300	
Algérie	0,07	35 350	35 350	
Allemagne	7,55	3 812 750	3 812 750	
Andorre	0,06	30 300	30 300	
Angola	0,06	30 300		30 300
Antigua-et-Barbuda	0,06	30 300		30 300
Arabie saoudite	0,61	308 050	308 050	
Argentine	0,86	434 300	434 300	
Arménie	0,06	30 300		30 300
Australie	1,62	818 100	818 100	
Autriche	0,75	378 750	378 750	
Azerbaïdjan	0,06	30 300	30 300	
Bahamas	0,06	30 300	30 300	
Bahreïn	0,06	30 300	30 300	
Bangladesh	0,06	30 300		30 300
Barbade	0,06	30 300	30 300	
Bélarus	0,06	30 300		30 300
Belgique	0,92	464 600	464 600	
Belize	0,06	30 300	30 300	
Bénin	0,06	30 300	30 300	
Bhoutan	0,06	30 300	30 300	
Bolivie	0,06	30 300	30 300	
Bosnie-Herzégovine	0,06	30 300		30 300
Botswana	0,06	30 300	30 300	
Bésil	1,98	999 900	999 900	
Brunéï Darussalam	0,06	30 300		30 300
Bulgarie	0,06	30 300	30 300	
Burkina Faso	0,06	30 300	30 300	
Burundi	0,06	30 300	30 300	
Cambodge	0,06	30 300		30 300
Cameroun	0,06	30 300	30 300	
Canada	2,24	1 131 200	1 131 200	
Cap-Vert	0,06	30 300		30 300
Chili	0,29	146 450	10 000	136 450
Chine	1,52	767 600	767 600	
Chypre	0,06	30 300	30 300	
Colombie	0,24	121 200	121 200	
Comores	0,06	30 300	30 300	
Congo	0,06	30 300	30 300	
Costa Rica	0,06	30 300	30 300	
Côte d'Ivoire	0,06	30 300	30 300	
Croatie	0,06	30 300	30 198	102
Cuba	0,06	30 300	30 300	
Danemark	0,55	277 750	277 750	
Djibouti	0,06	30 300		30 300
Égypte	0,17	85 850	85 850	
El Salvador	0,06	30 300		30 300
Émirats arabes unie	0,36	181 800	181 800	
Équateur	0,06	30 300	30 300	
Érythrée	0,06	30 300	30 300	
Espagne	1,99	1 004 950	1 004 950	
Estonie	0,06	30 300	30 300	
États-Unis	25,00	12 625 000	12 625 000	
Éthiopie	0,06	30 300	30 300	
Fédération de Russie	0,82	414 100	414 100	
Fidji	0,06	30 300	30 300	
Finlande	0,43	217 150	217 150	
France	5,27	2 661 350	2 661 350	
Gabon	0,06	30 300	30 300	
Gambie	0,06	30 300	30 300	
Géorgie	0,06	30 300		30 300
Ghana	0,06	30 300	30 300	
Grèce	0,44	222 200	222 200	

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS CONTRACTANTS AU FONDS GÉNÉRAL
POUR L'EXERCICE 2004 ET SOLDES À RECEVOIR
AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A33-26 et A33-23A	2004	Contributions	Contributions reçues	Soldes à recevoir
Grenade	0,06	30 300	30 300	
Guatemala	0,06	30 300	30 300	
Guinée	0,06	30 300	30 300	
Guinée-Bissau	0,06	30 300		30 300
Guinée équatoriale	0,06	30 300	30 300	
Guyana	0,06	30 300	30 300	
Haïti	0,06	30 300		30 300
Honduras	0,06	30 300	29 038	1 262
Hongrie	0,12	60 600	60 600	
Îles Cook	0,06	30 300	30 300	
Îles Marshall	0,06	30 300	30 300	
Îles Salomon	0,06	30 300	30 300	
Inde	0,39	196 950	196 950	
Indonésie	0,24	121 200	121 200	
Iran (République islamique d')	0,24	121 200	20	121 180
Iraq	0,09	45 450		45 450
Irlande	0,28	141 400	141 400	
Islande	0,06	30 300	30 300	
Israël	0,47	237 350	237 350	
Italie	3,69	1 863 450	1 863 450	
Jamahiriya arabe libyenne	0,06	30 300		30 300
Jamaïque	0,06	30 300	30 300	
Japon	14,22	7 181 100	7 181 100	
Jordanie	0,06	30 300	30 300	
Kazakhstan	0,06	30 300	30 300	
Kenya	0,06	30 300	30 300	
Kirghizistan	0,06	30 300		30 300
Kiribati	0,06	30 300	30 300	
Koweït	0,17	85 850	85 850	
Lesotho	0,06	30 300	30 300	
Lettonie	0,06	30 300	30 300	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,06	30 300	30 300	
Liban	0,06	30 300	30 300	
Libéria	0,06	30 300	30 300	
Lituanie	0,06	30 300	30 300	
Luxembourg	0,24	121 200	121 200	
Madagascar	0,06	30 300	30 300	
Malaisie	0,54	272 700	272 700	
Malawi	0,06	30 300		30 300
Maldives	0,06	30 300	30 300	
Mali	0,06	30 300	30 300	
Malte	0,06	30 300	30 300	
Maroc	0,10	50 500		50 500
Maurice	0,06	30 300	30 300	
Mauritanie	0,06	30 300	30 300	
Mexique	0,92	464 600	464 600	
Micronésie (États fédérés de)	0,06	30 300		30 300
Monaco	0,06	30 300	30 300	
Mongolie	0,06	30 300	30 300	
Mozambique	0,06	30 300	27 300	3 000
Myanmar	0,06	30 300		30 300
Namibie	0,06	30 300		30 300
Nauru	0,06	30 300		30 300
Népal	0,06	30 300	30 300	
Nicaragua	0,06	30 300	30 300	
Niger	0,06	30 300	30 300	
Nigéria	0,06	30 300	30 300	
Norvège	0,50	252 500	252 500	
Nouvelle-Zélande	0,36	181 800	181 800	
Oman	0,08	40 400	40 400	
Ouganda	0,06	30 300	30 300	
Ouzbékistan	0,06	30 300	77	30 223
Pakistan	0,16	80 800	80 800	
Palaos	0,06	30 300		30 300
Panama	0,06	30 300	30 300	

TABLEAU A
(suite)

- 16 -

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS CONTRACTANTS AU FONDS GÉNÉRAL
POUR L'EXERCICE 2004 ET SOLDES À RECEVOIR
AU 31 DÉCEMBRE 2004

États contractants		(en dollars des États-Unis)		
Résolutions A33-26 et A33-23A	2004	Contributions	Contributions reçues	Soldes à recevoir
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,06	30 300		30 300
Paraguay	0,06	30 300	30 300	
Pays-Bas	1,92	969 600	969 600	
Pérou	0,09	45 450	45 450	
Philippines	0,17	85 850	81 644	4 206
Pologne	0,31	156 550	156 550	
Portugal	0,40	202 000	202 000	
Qatar	0,06	30 300	30 300	
République arabe syrienne	0,07	35 350		35 350
République centrafricaine	0,06	30 300	30 300	
République de Corée	2,36	1 191 800	1 079 339	112 461
République démocratique du Congo	0,06	30 300	30 300	
République démocratique populaire lao	0,06	30 300	30 300	
République de Moldova	0,06	30 300	30 300	
République dominicaine	0,06	30 300	30 300	
République populaire démocratique de Corée	0,06	30 300	30 300	
République tchèque	0,16	80 800	80 800	
République-Unie de Tanzanie	0,06	30 300	30 300	
Roumanie	0,06	30 300	30 300	
Royaume-Uni	5,26	2 656 300	2 656 300	
Rwanda	0,06	30 300	20 851	9 449
Sainte-Lucie	0,06	30 300	30 300	
Saint-Marin	0,06	30 300	30 300	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,06	30 300	15 099	15 201
Samoa	0,06	30 300	30 300	
Sao Tomé-et-Principe	0,06	30 300		30 300
Sénégal	0,06	30 300	30 300	
Serbie-Monténégro	0,06	30 300		30 300
Seychelles	0,06	30 300		30 300
Sierra Leone	0,06	30 300	30 300	
Singapour	1,14	575 700	575 700	
Slovaquie	0,06	30 300	30 300	
Slovénie	0,06	30 300	30 300	
Somalie	0,06	30 300		30 300
Soudan	0,06	30 300	30 127	173
Sri Lanka	0,06	30 300	30 300	
Suède	0,76	383 800	383 800	
Suisse	1,22	616 100	616 100	
Suriname	0,06	30 300	30 300	
Swaziland	0,06	30 300		30 300
Tadjikistan	0,06	30 300		30 300
Tchad	0,06	30 300	30 300	
Thaïlande	0,57	287 850	287 850	
Togo	0,06	30 300	30 300	
Tonga	0,06	30 300	30 300	
Trinité-et-Tobago	0,06	30 300	30 300	
Tunisie	0,06	30 300	30 300	
Turkménistan	0,06	30 300	30 300	
Turquie	0,44	222 200	222 200	
Ukraine	0,06	30 300	30 300	
Uruguay	0,06	30 300	30 300	
Vanuatu	0,06	30 300		30 300
Venezuela	0,19	95 950		95 950
Viet Nam	0,06	30 300	30 300	
Yémen	0,06	30 300	30 300	
Zambie	0,06	30 300	21 444	8 856
Zimbabwe	0,06	30 300	30 300	
Sous-total	100,00	50 500 000	48 894 518	1 605 482
Nouvel État contractant				
Saint-Kitts-et-Nevis	C-DEC 167/4	0,06	30 300	30 300
TOTAL		50 530 300	48 894 518	1 635 782

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
POUR TOUS LES EXERCICES AU 31 DECEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

États contractants	Fonds général			Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir
	2004 (Tableau A)	Exercices antérieurs	Total		
GROUPE A (cf. note)					
Bélarus (1)	30 300	63 233	93 533		93 533
Bénin (1)		152 387	152 387		152 387
Bosnie-Herzégovine (1)	30 300	30 198	60 498		60 498
Burkina Faso		157 573	157 573		157 573
Burundi		38 206	38 206		38 206
Cambodge (1)	30 300	241 659	271 959		271 959
Comores		463 274	463 274		463 274
Congo (1)		364 328	364 328		364 328
Côte d'Ivoire (1)		122 256	122 256		122 256
El Salvador (1)	30 300	165 523	195 823		195 823
Gabon		109 112	109 112		109 112
Gambie		292 589	292 589		292 589
Grenade		260 247	260 247		260 247
Guinée (1)		206 833	206 833		206 833
Îles Cook		119 053	119 053		119 053
Îles Salomon		176 248	176 248		176 248
Kazakhstan		331 297	331 297		331 297
Kirghizistan (1)	30 300	223 738	254 038		254 038
Libéria (1)		278 753	278 753		278 753
Madagascar (1)		56 741	56 741		56 741
Malawi (1)	30 300	101 990	132 290		132 290
Mali		220 895	220 895		220 895
Mauritanie (1)		243 446	243 446		243 446
Nicaragua		697	697		697
Niger		56 881	56 881		56 881
Paraguay		28 237	28 237		28 237
République centrafricaine (1)		320 730	320 730		320 730
République démocratique du Congo		280 053	280 053		280 053
République de Moldova		156 594	156 594		156 594
Rwanda (1)	9 449	90 332	99 781		99 781
Sao Tomé-et-Principe (1)	30 300	396 213	426 513		426 513
Seychelles (1)	30 300	90 125	120 425		120 425
Sierra Leone (1)		301 947	301 947		301 947
Suriname		89 905	89 905		89 905
Tchad (1)		364 965	364 965		364 965
Uruguay		114 019	114 019		114 019
Zambie (1)	8 856	100 172	109 028		109 028
Total Groupe A	260 705	6 810 449	7 071 154		7 071 154
GROUPE B (cf. note)					
Antigua-et-Barbuda	30 300	406 867	437 167	981	438 148
Djibouti	30 300	459 176	489 476	1 080	490 556
Géorgie	30 300	341 668	371 968	3 600	375 568
Guinée-Bissau	30 300	520 007	550 307	1 080	551 387
Iraq	45 450	1 132 298	1 177 748	2 400	1 180 148
Nauru	30 300	263 918	294 218		294 218
Somalie	30 300	477 384	507 684	1 080	508 764
Tadjikistan	30 300	60 162	90 462		90 462
Total Groupe B	257 550	3 661 480	3 919 030	10 221	3 929 251

TABLEAU B
(suite)

- 18 -

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
POUR TOUS LES EXERCICES AU 31 DECEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

États contractants	Fonds général			Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir
	2004 (Tableau A)	Exercices antérieurs	Total		
GROUPE C (cf. note)					
Angola	30 300	284	30 584		30 584
Arménie	30 300	30 198	60 498		60 498
Cap-Vert	30 300	30 198	60 498		60 498
Jamahiriya arabe libyenne	30 300	14 518	44 818		44 818
Micronésie (États fédérés de)	30 300	33 554	63 854		63 854
Myanmar	30 300	2 837	33 137		33 137
Saint-Kitts-et-Nevis	30 300	29 998	60 298		60 298
Vanuatu	30 300	29 862	60 162		60 162
Total Groupe C	242 400	171 449	413 849		413 849
GROUPE D (cf. note)					
Afghanistan	26 669		26 669		26 669
Bangladesh	30 300		30 300		30 300
Brunéi Darussalam	30 300		30 300		30 300
Chili	136 450		136 450		136 450
Croatie	102		102		102
Haiti	30 300		30 300		30 300
Honduras	1 262		1 262		1 262
Iran (République islamique d')	121 180		121 180		121 180
Maroc	50 500		50 500		50 500
Mozambique	3 000		3 000		3 000
Namibie	30 300		30 300		30 300
Ouzbékistan	30 223		30 223		30 223
Palaos	30 300		30 300		30 300
Papouasie-Nouvelle-Guinée	30 300		30 300		30 300
Philippines	4 206		4 206		4 206
République arabe syrienne	35 350		35 350		35 350
République de Corée	112 461		112 461		112 461
Saint-Vincent-et-les Grenadines	15 201		15 201		15 201
Serbie-et-Monténégro	30 300		30 300		30 300
Soudan	173		173		173
Swaziland	30 300		30 300		30 300
Venezuela	95 950		95 950		95 950
Total Groupe D	875 127		875 127		875 127
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie *		510 882	510 882		510 882
TOTAL	1 635 782	11 154 260	12 790 042	10 221	12 800 263

Note (1) : États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2004.

Groupe A : Ces États ont conclu des accords avec le Conseil pour le règlement de leurs arriérés de contributions sur un certain nombre d'années.

Groupe B : États qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour le règlement de leurs arriérés de contributions remontant à trois années entières ou plus.

Groupe C : États dont les arriérés remontent à moins de trois années entières.

Groupe D : États qui n'ont pas acquitté leurs contributions pour l'exercice 2004 seulement.

* Le montant imputable de la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**PROGRAMME ORDINAIRE - FONDS GÉNÉRAL
CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2004**

(en dollars des États-Unis)

Argentine	12 077
Bahamas	4 497
Belgique	247
Brésil	1
Canada	1 448 872
Cuba	349
Finlande	263 882
Guinée équatoriale	130
Guyana	614
Îles Marshall	1 199
Kenya	3 430
Maurice	41 555
Pérou	9 555
Sénégal	23 023
Singapour	740 338
Suède	443 453
Suisse	500
Togo	130
Tonga	1 040
	<hr/>
	<u>2 994 892</u>

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
COMPTES/ FONDS SPÉCIAUX
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	Compte de recouvrement des coûts de la navigation aérienne	Compte de recouvrement des coûts du transport aérien	Fonds pour les installations de conférences et autres aménagements	Comptes des publications électroniques	Compte du projet anglais standard	Mesures incitatives pour le règlement des arriérés	Fonds pour la technologie de l'information et des communications (TIC)
RECETTES ET DÉPENSES							
RECETTES							
Contributions							
Autres recettes							
Recettes d'intérêts	213	2 179	6 271	5 994	71	41 814	34 627
Divers							
Location d'installations			327 443				
Activités génératrices de recettes		92 960		400 605			
TOTAL DES RECETTES	213	95 139	333 714	406 599	71	41 814	34 627
DÉPENSES							
Traitements, salaires et frais communs de personnel	2 484	54 062	233 896	200 692	19 229	96 178	301 384
Dépenses générales de fonctionnement			64 221			125 367	7 134
Déplacements				5 167	2 030	20 994	5 399
Matériel			7 507	17 400		287 873	40 500
Divers		32 454	1 729	8 687		136	
TOTAL DES DÉPENSES	2 484	86 516	307 353	231 946	21 259	530 548	354 417
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	(2 271)	8 623	26 361	174 653	(21 188)	(488 734)	(319 790)
SOLDE DES FONDS							
Redressement des engagements/dépenses non réglés de l'exercice précédent			3 185		4 427		
Virements sur/provenant d'autres fonds	12 978	18 251				913 976	
Solde du Fonds au début de la période	5 865	132 725	520 753	382 263	16 977	2 896 757	2 661 862
SOLDE, À LA FIN DE L'EXERCICE	16 572	159 599	550 299	556 916	216	3 321 999	2 342 072
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS							
ACTIF							
Liquidités et dépôts à terme	18 950	176 327	511 934	520 086	2 246	3 748 437	2 397 876
Comptes débiteurs							
Soldes inter-fonds		747	8 498	63 308			21 206
Sommes à recevoir	25	14 661	52 909	687		19 944	3 111
TOTAL DE L'ACTIF	18 975	191 735	573 341	584 081	2 246	3 768 381	2 422 193
PASSIF							
Engagements non liquidés			1 903			372 904	15 754
Comptes créditeurs			5 981	10 573		851	
Soldes inter-fonds	2 403	32 136	15 158	16 592	2 030	72 627	64 367
TOTAL DU PASSIF	2 403	32 136	23 042	27 165	2 030	446 382	80 121
SOLDE DES FONDS							
Représenté par :							
Excédent cumulatif	16 572	159 599	550 299	556 916	216	1 518 844	2 342 072
Excédent réservé (Note 3 - Comptes/Fonds spéciaux)						1 803 155	
SOLDE TOTAL DES FONDS	16 572	159 599	550 299	556 916	216	3 321 999	2 342 072
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS	18 975	191 735	573 341	584 081	2 246	3 768 381	2 422 193

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
COMPTES/ FONDS SPÉCIAUX
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	Fonds pour les compétences linguistiques	Compte des services linguistiques	Commission préparatoire du Registre international	Compte des services d'audit de supervision de la sécurité	Compte des projets spéciaux d'information du public	Fonds pour l'efficacité/ efficacité de la TCB	TOTAL	
							2004	2003
RECETTES ET DÉPENSES								
RECETTES								
Contributions			125 350				125 350	150 000
Autres recettes								
Recettes d'intérêts	142	327	2 584	95	795		95 112	80 529
Divers								
Location d'installations							327 443	755 288
Activités génératrices de recettes	26 800	168 292		85 455	62 449		836 561	741 558
TOTAL DES RECETTES	26 942	168 619	127 934	85 550	63 244		1 384 466	1 727 375
DÉPENSES								
Traitements, salaires et frais communs de personnel	643	15 202	75 696	18 892	7 902		1 026 260	824 904
Dépenses générales de fonctionnement		110 458	28 000				335 180	485 072
Déplacements	3 228	4 875	10 351	51 608			103 652	42 502
Matériel							353 280	116 116
Divers	5 129		3 833		18	94 930	146 916	368 355
TOTAL DES DÉPENSES	9 000	130 535	117 880	70 500	7 920	94 930	1 965 288	1 836 949
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	17 942	38 084	10 054	15 050	55 324	(94 930)	(580 822)	(109 574)
SOLDE DES FONDS								
Redressement des engagements/dépenses non réglés de l'exercice précédent							7 612	6 897
Virements sur/provenant d'autres fonds					(31 229)	28 978	942 954	(746 607)
Solde du Fonds au début de la période		6 340	187 546		59 002	75 092	6 925 182	7 774 465
SOLDE, À LA FIN DE L'EXERCICE	17 942	44 424	177 600	15 050	83 097	9 140	7 294 926	6 925 181
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS								
ACTIF								
Liquidités et dépôts à terme	21 149	59 574	201 111	33 875	82 758		7 774 323	7 462 660
Comptes débiteurs								
Soldes inter-fonds		11 530			249	9 140	114 678	398 471
Sommes à recevoir	27	50 444	249	44	108		142 209	398 369
TOTAL DE L'ACTIF	21 176	121 548	201 360	33 919	83 115	9 140	8 031 210	8 259 500
PASSIF								
Engagements non liquidés					18		390 579	28 220
Comptes créditeurs		72					17 477	91 214
Soldes inter-fonds	3 234	77 052	23 760	18 669			328 228	1 214 885
TOTAL DU PASSIF	3 234	77 124	23 760	18 669	18		736 284	1 334 319
SOLDE DES FONDS								
Représenté par :								
Excédent cumulatif	17 942	44 424	177 600	15 050	83 097	9 140	5 491 771	5 899 991
Excédent réservé (Note 3 - Comptes/Fonds spéciaux)							1 803 155	1 055 190
SOLDE TOTAL DES FONDS	17 942	44 424	177 600	15 050	83 097	9 140	7 294 926	6 925 181
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS	21 176	121 548	201 360	33 919	83 115	9 140	8 031 210	8 259 500

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec le Danemark	Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec l'Islande	TOTAL	
			2004	2003
RECETTES ET DÉPENSES				
RECETTES				
Contributions des gouvernements contractants (Tableau E.1)	302 460	84 694	387 154	435 948
Autres recettes				
Recettes d'intérêts	5 248	9 403	14 651	12 595
Recettes provenant de redevances d'usage	5 836 326	25 802 887	31 639 213	26 168 171
TOTAL DES RECETTES	6 144 034	25 896 984	32 041 018	26 616 714
DÉPENSES				
Coûts des services				
Coût estimé des services pour l'exercice en cours	6 025 817	22 247 901	28 273 718	27 018 806
Règlement du coût des services pour l'exercice précédent	(321 990)	1 961 466	1 639 476	1 011 614
Divers				
Frais divers		151	151	182
Ajustements de change	139 141		139 141	209 310
TOTAL DES DÉPENSES	5 842 968	24 209 518	30 052 486	28 239 912
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	301 066	1 687 466	1 988 532	(1 623 198)
SOLDE DES FONDS				
Solde des fonds, début de l'exercice	(1 583 455)	(856 698)	(2 440 153)	(816 955)
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	(1 282 389)	830 768	(451 621)	(2 440 153)
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS				
ACTIF				
Liquidités et dépôts à terme	244 745	664 617	909 362	1 428 927
Comptes débiteurs				
Soldes interfonds	854	20	874	49 091
Avances aux gouvernements fournisseurs des services		2 586 034	2 586 034	992 514
TOTAL DE L'ACTIF	245 599	3 250 671	3 496 270	2 470 532
PASSIF				
Soldes interfonds		1 018	1 018	40 850
Crédits aux gouvernements contractants qui assurent des services (Tableau E.1)	184 690	2 418 885	2 603 575	3 027 750
Dû aux gouvernements fournisseurs des services	1 343 298		1 343 298	1 842 085
TOTAL DU PASSIF	1 527 988	2 419 903	3 947 891	4 910 685
SOLDE DES FONDS				
Représenté par:				
Solde des fonds	(1 282 389)	830 768	(451 621)	(2 440 153)
SOLDE TOTAL DES FONDS	(1 282 389)	830 768	(451 621)	(2 440 153)
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	245 599	3 250 671	3 496 270	2 470 532

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC LE DANEMARK POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004**

(en couronnes danoises)

	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2004	Contributions reçues	Virement de l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Soldes à la fin de l'exercice (Crédits)
Allemagne	(106 626)	216 090		109 464	
Belgique		(170 632)			(170 632)
Canada	(277 440)	42 791			(234 649)
Cuba	(6 134)	1 438			(4 696)
Danemark	(14 955)	10 814			(4 141)
Égypte	(8 021)	2 184			(5 837)
Espagne		(25 173)			(25 173)
États-Unis	(940 231)	1 023 803		83 572	
Fédération de Russie	(95 849)	(6 943)			(102 792)
Finlande	(30 428)	3 129			(27 299)
France		204 737		204 737	
Grèce	(34 870)	(2 693)			(37 563)
Irlande		6 492		6 492	
Islande	(20 452)	7 971			(12 481)
Italie		51 538		51 538	
Japon	(61 709)	17 060			(44 649)
Koweït	(14 823)	7 100			(7 723)
Norvège	(2 287)	14 507		12 220	
Pays-Bas		43 815	43 815		
Royaume-Uni	(693 400)	394 295			(299 105)
Slovaquie		313	313		
Suède	(16 561)	16 042			(519)
Suisse		(34 844)			(34 844)
	<u>(2 323 786)</u>	<u>1 823 834</u>	<u>44 128</u>	<u>468 023</u>	<u>(1 012 103)</u>
Équivalent en dollars des États-Unis	<u>(370 620)</u>	<u>302 460</u>	<u>10 040</u>	<u>106 490</u>	<u>(184 690)</u>

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC L'ISLANDE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004**

(en dollars des États-Unis)

	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2004	Contributions reçues	Virement sur l'Accord de financement collectif avec le Danemark	Soldes à la fin de l'exercice (Crédits)
Allemagne	(218 648)	5 787		17 926	(194 935)
Belgique	(4 509)	3 448			(1 061)
Canada	(231 636)	7 484			(224 152)
Cuba	(3 482)	19			(3 463)
Danemark	(14 681)	662			(14 019)
Égypte	(5 055)	145			(4 910)
Espagne	(17 232)	1 026			(16 206)
États-Unis	(1 210 130)	33 914		93 738	(1 082 478)
Fédération de Russie	(32 230)	957			(31 273)
Finlande	(19 063)	270			(18 793)
France	(125 041)	4 097		34 071	(86 873)
Grèce	(24 004)	416			(23 588)
Irlande	(33 328)	1 477		1 080	(30 771)
Islande	(51 924)	1 980			(49 944)
Italie	(38 332)	1 878		8 576	(27 878)
Japon	(24 496)	345			(24 151)
Koweït	(8 042)	152			(7 890)
Norvège	(15 119)	362		2 027	(12 730)
Pays-Bas		3 867	3 867		
Royaume-Uni	(508 125)	11 996			(496 129)
Slovaquie		(2)			(2)
Suède	(27 420)	644			(26 776)
Suisse	(44 633)	3 770			(40 863)
	<u>(2 657 130)</u>	<u>84 694</u>	<u>3 867</u>	<u>157 418</u>	<u>(2 418 885)</u>

TABLEAU E.1
(suite)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	2004	2003
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Solde du fonds au début de l'exercice	(16 020 616)	(22 598 468)
À ajouter :		
Retrait de trésorerie du PNUD	16 600 000	19 860 000
Borderaux interservices, reçus		1 647 877
Compte de compensation des projets	(2 028 451)	
Autres débits/crédits (net)		(7 434 353)
Recettes accessoires et ajustements de change	73 593	261 398
Divers, à débiter/rembourser au PNUD	196	(75 827)
	<u>14 645 338</u>	<u>14 259 095</u>
	<u>(1 375 278)</u>	<u>(8 339 373)</u>
À déduire :		
Dépenses de l'exercice (Tableau F.1)		
Projets		
Décaissements	6 569 024	6 745 598
Engagements non liquidés	3 170 082	372 344
Dépenses de soutien	721 663	520 916
	<u>10 460 769</u>	<u>7 638 858</u>
Services de soutien du développement des politiques et des programmes		42 385
	<u>10 460 769</u>	<u>7 681 243</u>
Total des dépenses (État I)	<u>10 460 769</u>	<u>7 681 243</u>
Solde du fonds à la fin de l'exercice	<u>(11 836 047)</u>	<u>(16 020 616)</u>
SE DÉCOMPOSE COMME SUIT :		
Liquidités en banque, en caisse ou en circulation	232 038	1 690 141
Montants dus par d'autres fonds	5 740 189	3 705 952
Sommes à recevoir et soldes débiteurs divers	2 393 762	2 604 180
	<u>8 365 989</u>	<u>8 000 273</u>
Moins :		
Montants dus à d'autres fonds	89 167	2 593 387
Sommes à payer et soldes créditeurs divers	16 942 787	21 055 158
Engagements non liquidés - Exercice en cours	3 170 082	372 344
	<u>20 202 036</u>	<u>24 020 889</u>
Solde du fonds à la fin de l'exercice	<u>(11 836 047)</u>	<u>(16 020 616)</u>

Certifié :

Approuvé :

Salleppan Kandasamy
Sous-Directeur chargé des finances

Taieb Chérif
Secrétaire général

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DÉPENSES PAR PAYS ET PAR RÉGION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004**

(en dollars des États-Unis)

PAYS

Botswana	(4 663)
Colombie	(388 402)
Équateur	6 356 586
Éthiopie	1 300
Guinée équatoriale	23 044
Indonésie	367 495
Liban	(5 714)
Pérou	(4 754)
République de Corée	5 187
République démocratique du Congo	(4 687)
Somalie	3 085 822
	<hr/>
Total - pays	9 431 214

RÉGION

Amérique latine et Caraïbes	307 892
	<hr/>

TOTAL PARTIEL	9 739 106
----------------------	------------------

Coût de soutien du programme	721 663
	<hr/>

TOTAL GÉNÉRAL	10 460 769
	<hr/> <hr/>

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2004	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2004
		Contributions	Intérêts et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
AFGANISTAN MSA*	101 546	209 970	1 220	367 847	12 798			(67 909)
ALLEMAGNE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	55 595	85 190	926	58 840	7 061			75 810
ARABIE SAOUDITE (GCCC)	170 415			2 585 862	38 783	2 746 667		292 437
ARABIE SAOUDITE MSA *	7 321 394	3 626 667	565 714	3 440 070	344 000	(2 746 667)	(69 412)	4 913 626
ARGENTINE (DA)	202 064		2 813					204 877
ARGENTINA MSA *	(27 070)	5 449 950	15 699	3 309 584	228 060	4 365	(601 592)	1 303 708
BAHAMAS (DCA)	72 168		1 050					73 218
BANGLADESH	14 727		205					14 932
BARBADE	71 235		1 021	3 091	389			68 776
BOLIVIE	566 650	1 312 702	52	1 273 012	109 813		(30 534)	466 045
BOSNIE-HERZÉGOVINE	1 025 924		11 607	540 784	37 999			458 748
BRÉSIL (CART) MSA *	113 348		3 237	(6 323)	(642)			123 550
BRÉSIL (DAC) MSA *	2 956 001	6 911 815	444 689	7 079 111	277 358	(103 597)		2 852 439
BRÉSIL (DECEA) MSA *	1 927 087	3 473 552	736 564	2 847 025	120 485	(76 128)		3 093 565
BRÉSIL (ITCM) MSA *	(112 750)		1 382	122 897	476	179 725		(55 016)
BRÉSIL (SSA) MSA *	140 341		5 285					145 626
CHINE	31 900		456					32 366
CHYPRE MSA*		4 990	53	11 774	1 164	10 000		2 105
COCESNA	28 644		225	812	81	(27 976)		
COLOMBIE MSA*		55 000	364	17 757	888			36 719
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	13 138		137				(13 275)	
COSCAP (NA) EC GRA MSA*	153 783		971	141 850	9 930			2 974
COSCAP (SA) EC GRA MSA*	16 423		179					16 602
COSCAP (SEA) EC GRA MSA*	(7 205)	43 753	620	2 180	218			34 770
COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE ORIENTALE (KENYA) MSA*	107 062		1 492					108 554
COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE ORIENTALE (REG.EIB) MSA*	952 707		13 661	224 967	29 109			712 292
ÉMIRATS ARABES UNIS MSA *	209 756	306 431	4 659	287 273	28 727			204 846
ÉQUATEUR	8 315	51 990	281	47 724	4 772			8 090
FIDJI MSA*	15 729		12				(15 741)	
GHANA MSA*	14 105		49	11 795	1 180			1 179
GRÈCE MSA *	927 265		10 132	577 173	63 364			296 860
GUATEMALA MSA *	42 546		627	34 021	4 333			4 819
GUINÉE ÉQUATORIALE MSA*	(1 847)	422 584	4 034	11 136	1 114			412 521
GUYANA (EC)	15 779		242	(900)				16 921
GUYANA (GTV)	10 498		146		(82)			10 726
HAÏTI	45 470		874	35 090	4 562			6 692
INDE MSA*	104 873	582 440	8 098	45 008	4 501			645 902
IRAQ	39 020							39 020
IRAQ MSA *	36 556		518					37 074
ITALIE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	(39 535)	234 070	974	71 523	5 207			118 779
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	77 757		734	31 635	3 163			43 693
LESOTHO	11 909		167					12 076
LESOTHO (CAD)	98 426		1 371					99 797
LETTONIE	32 327		478	(2 008)	(261)			35 074
LIBAN MSA *	94 034	900 240	8 846	356 482	36 372			610 266
MACAO	87 836	149 990	1 372	825	107			238 266
MALDIVES	17 922		30				(17 952)	
MALDIVES MSA*		48 790	288	30 740	3 074			15 264
MAROC (ONDA)	59 174		711					59 885
MEXIQUE	3 187	89 990	361	25 658	2 567			65 313
MEXIQUE MSA*	(4 792)	63 025	147	55 600	2 700			80
MONGOLIE	15 899		221					16 120
NÉPAL MSA*		194 540	902	118 340	11 764			65 338
NIGÉRIA MSA*	11 742	233 798	824	7 208	721			238 435
NIGÉRIA (FAAN) MSA*	174 611	2 504	(4 935)	(642)				182 692
NIGÉRIA (NAMA) MSA*	254 741	2 995	43 315	5 891			(129 906)	76 624
NIGÉRIA (NCAT)	14 005		195					14 200
NORVÈGE (EXPERTS ASSOCIÉS)	27 182		378					27 560
OMAN	219 221	253 490	3 932	353 708	35 371	102		87 666
PANAMA	182 757	15 010 856	73 601	13 240 134	409 283	(14 534)		1 603 263
PANAMA MSA*	(186 378)	2 799 990	99 020	2 615 448	52 147			45 037
PANAMA (DGCA) MSA*	381 251	327 671	3 060	449 600	41 756		(97 591)	123 035
PÉROU MSA*	1 007 521	4 808 570	6 067	4 160 947	341 933	(44 650)	(5 618)	1 269 012
PÉROU (MEE) MSA*	10 577		30	1 541	700	(2 323)	(6 043)	

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION

TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2004	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2004
		Contributions	Intérêts et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
PANAMA	182 757	15 010 856	73 601	13 240 134	409 283	(14 534)		1 603 263
PANAMA MSA*	(186 378)	2 799 990	99 020	2 615 448	52 147			45 037
PANAMA (DGCA) MSA*	381 251	327 671	3 060	449 600	41 756		(97 591)	123 035
PÉROU MSA*	1 007 521	4 808 570	6 067	4 160 947	341 933	(44 650)	(5 616)	1 269 012
PÉROU (MEE) MSA*	105 777		30	1 541	700	(2 323)	(6 043)	
PHILIPPINES	251 494		2 613	93 518	12 151		(70 000)	78 438
PHILIPPINES MSA*	19 387		250	3 323	432			15 882
PHILIPPINES (TRAINAIR) MSA*	75 425		781	38 617	5 015			32 574
RÉGIONAL (AFRIQUE) MSA*	72 920	525 890	3 558	236 130	23 533			342 705
RÉGIONAL (AIRBUS) MSA*	1 061	50 000	256	(8 475)	(847)			60 639
RÉGIONAL (AMÉRIQUE DU SUD)	14 393		165			(10 123)		4 435
RÉGIONAL (AMÉRIQUE LATINE)	780 598	624 560	11 873	447 242	44 711	44 650		969 728
RÉGIONAL (ASIE)	382 261	309 950	6 592	316 043	31 583	(25 000)		326 177
RÉGIONAL (ASIE DU SUD) (COSCAP)	757 936	149 850	8 641	368 672	46 627	49 395		560 523
RÉGIONAL (ASIE DU SUD-EST) (COSCAP)	296 437	159 935	3 984	245 988	31 923	90 000		272 445
RÉGIONAL (BOEING)	73 940	50 000	919	49 245	4 925			70 689
RÉGIONAL (BOEING) MSA*	49 565	50 000	1 628	6 138	614			94 441
RÉGIONAL (CAFAC) MSA*	51 635	651 168	1 445	25 113	3 232			675 903
RÉGIONAL (CASP-ASIE/PACIFIQUE)			1 117	6 458	643	135 224		129 240
RÉGIONAL (CASP-SA&SEA)	100 816	35 000	950	1 402	140	(135 224)		
RÉGIONAL (COSCAP) UEMOA MSA*	139 895	184 784	2 896	9 675	968			316 932
RÉGIONAL (DPKO)	38 331		569	(2 429)	(243)			41 572
RÉGIONAL (EGNOS)	51 813	10 687	851	24 592	1 844	27 976		64 891
RÉGIONAL MSA*	32 308		538	901	89			31 856
RÉGIONAL (REDDIG)	402 398	388 904	4 765	370 546	28 795	10 123		406 849
REGIONAL (WFP) MSA *	29 152		406					29 558
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE (AÉROPORT AL-MEZZAH) MSA *	78 271		640	60 886	6 089			11 936
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE (DGCA) MSA *	310 482	7 098	2 636	191 160	19 107			109 949
RÉPUBLIQUE DE CORÉE (CAB)	2 428	20 172	108	30 240	3 931	26 121		14 658
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO MSA*	547 059	1 209 290	11 879	631 582	169 071			967 595
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO MSA*	18 397		256					18 653
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE MSA *	308 728	2 905 970	45 660	2 625 670	285 051			349 637
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE MSA *	48 261	111 259	12 796	6 860	8			165 448
ROUMANIE MSA*	40 032	119 970	1 085	109 931	10 959			40 197
SINGAPOUR	139 172	73 575	1 661	70 927	7 093			136 388
SOMALIE	704 121	4 072 721	30 758				(2 600 000)	2 207 600
SOUDAN	26 114		271			(26 385)		
SOUDAN MSA*	7 480		158			26 385		34 023
SRI LANKA	218 123		2 491	(3 025)	(518)	(48 590)	(30 300)	145 267
SRI LANKA MSA*		21 490	136	15 626	1 563			4 437
SUÈDE MSA*	5 853	29 210	76	25 861	2 586			6 692
THAÏLANDE MSA*	3 759 764	1 488 280	53 363	1 834 397	182 759			3 284 251
THAÏLANDE (MTC)	46 631		690	16 312	2 121			28 888
THAÏLANDE (THAI AIRWAYS) MSA*	149 236		758	122 847	12 285			14 862
UNMIK-KOSOVO MSA*	512 055	867 990	9 123	559 954	55 976			773 238
VENEZUELA MSA*		29 990	152		1 542 152			(1 512 010)
VIET NAM	12 756		177					12 933
VIET NAM MSA *	18 435		331	3 399	340			15 027
YÉMEN	15 237		212	26	3			15 420
CONTRATS FORFAITAIRES (Note 1.1 - Autres fonds TCP)	149 880	298 513	2 419	190 020	19 000	14 534	(850)	255 476
AUTRES MSA ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE**	107 275	13 690	2 447	11 773	1 373	(1 926)	(1 034)	107 306
TOTAL	30 762 121	62 112 000	2 283 582	53 354 346	4 839 378	102 144	(3 689 846)	33 376 277

* MSA = Accord de services de gestion.

** Sommaire de 44 fonds indiquant soit des soldes de fin d'exercice, soit des transactions en cours d'exercice de moins de dix mille dollars.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2004
(en dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2004	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2004
		Contributions	Intérêts et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
AFGHANISTAN	31 122		535					31 657
BANGLADESH	213 971		2 972				(6 393)	210 550
BOLIVIE	5 638	5 680	67	7 407	741			3 237
BRÉSIL	(1 056)	8 112 782	7 402	8 019 976	81 081		(14 158)	3 913
CAP-VERT	145 455		3 793	(126 058)	(1 181)			276 487
CUBA	4 117	7 536	84	7 200	432			4 105
ÉGYPTE	6 856			7 875	785			(1 804)
INDE	11 297		162					11 459
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	48 390		620	14 963	1 496			32 551
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (CAD)	16 001		223					16 224
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (CAHI)	11 226		166					11 392
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (LAA)	18 624		260	80	8			18 796
LESOTHO	140 940		1 935	2 650	265			139 960
MALDIVES	5 215		9				(5 224)	
MOZAMBIQUE	35 753		372	18 739	1 124			16 262
MYANMAR	662 740		10 348	(190)	(7)	(90 000)		583 285
NIGÉRIA (NAMA)	39 997		557					40 554
OUGANDA	6 614		92					6 706
PAKISTAN	19 800		206					20 006
PÉROU	58 464	37 335	5 504	14 703	955	2 323		87 968
RÉGIONAL - ÉTUDE CAEP	144 276	8 961	1 044	114 517	6 837			32 927
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	(6 010 549)	10 450 256	310 463	3 750 911	130 865		(534 606)	333 788
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	3 479		878	(59 398)	(1 782)			65 537
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	12 869		179					13 048
SIERRA LEONE	15 271		213					15 484
SOUDAN		599 058	7 195	491 035	21 544			93 674
SURINAME	1 374		79	3 000	300			(1 847)
TRINITÉ-ET-TOBAGO	559 915	623 306	30 860	1 211 048	51 094			(48 061)
UNMIK KOSOVO	91 586	2 926 829	194 867	2 034 473	75 562			1 103 247
YÉMEN	21 133		360					21 493
AUTRES FONDS CAPS*	5 227		110	53		(4 467)		817
TOTAL	(3 674 255)	22 771 743	581 555	15 512 984	370 119	(92 144)	(560 381)	3 143 415

* Sommaire de huit fonds indiquant les soldes de fin d'exercice et les transactions en cours d'exercice, de moins de cinq mille dollars.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	PLAN D'ACTION POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION								AUTRES FONDS AVSEC RÉSERVÉS				TOTAL		
	RÉSERVÉ PROGRAMME DE FORMATION	AMÉLIORATION DU MÉCANISME	FRANCE JPO	PROTOCOLE EXPERTS FRANÇAIS	EXPERTS CORÉENS	PAYS-BAS	ROYAUME- UNI	ÉTATS- UNIS	SOUS-TOTAL	PROGRAMME DE FORMATION À LA SENSIBILISATION	PROTOCOLE DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE	PROJETS NATIONAUX	PROGRAMME D'INSTRUCTION NORMALISÉ	2004	2003
	RECETTES ET DÉPENSES														
RECETTES															
Contributions		3 381 221						3 381 221						3 381 221	1 999 956
Contributions réservées		40 731	133 400	138 085			111 000	619 805	61 473	241 380				922 658	2 039 795
Autres recettes															
Recettes d'intérêts	8 824	98 459	1 629	3 059	2 607	619	331	115 597	436	1 414	2 918	5 216		125 581	59 903
Divers	196 000	274 100						470 100		1 870				471 970	302 875
TOTAL DES RECETTES	204 824	3 794 511	135 029	141 144	2 607	619	111 331	4 586 723	61 909	244 664	2 918	5 216		4 901 430	4 402 529
DÉPENSES															
Traitements, salaires et frais communs de personnel	28 975	1 856 007	80 137	88 729	93 934	23 658	112 472	2 537 943				12 775		2 550 718	1 447 416
Déplacements officiels	17 504	1 496 775						1 516 279	35 970	28 218		1 606		1 582 073	922 317
Matériel		61 129						61 129						61 129	88 402
Divers		233 009	10	20			10	233 049	318					233 367	133 976
TOTAL DES DÉPENSES	46 479	3 646 920	80 147	88 749	93 934	23 658	112 482	4 348 400	36 288	28 218		14 381		4 427 287	2 592 111
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	158 345	145 591	54 882	52 395	(91 327)	(23 039)	(1 151)	(57 373)	238 323	25 621	216 446	2 918	(9 165)	474 143	1 810 418
SOLDE DES FONDS															
Redressements des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	2 237	44 125						46 362						46 362	16 371
Virements sur/provenant d'autres fonds		(10 000)						(10 000)						(10 000)	1 055 190
Solde des fonds au début de l'exercice	542 786	6 269 454	48 592	141 128	253 000	63 689	12 855	77 601	7 409 105	17 874	195 329	424 888		8 047 196	5 165 217
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	703 368	6 449 170	103 474	193 523	161 673	40 650	11 704	20 228	7 683 790	25 621	234 320	198 247	415 723	8 557 701	8 047 196
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS															
ACTIF															
Liquidités et dépôts à terme	616 277	7 241 718	110 482	202 198	168 932	40 408	22 154	48 910	8 451 079	38 205	239 988	197 094	415 178	9 341 544	6 842 279
Solde interfonds à recevoir	60 557	5 616		784	571	189		48	67 717	1 064		894		69 675	1 701 185
Comptes débiteurs	35 908	9 023	220	257	215	53	20	48	45 744	47	311	259	545	46 906	
TOTAL DE L'ACTIF	712 742	7 256 357	110 702	203 239	169 718	40 650	22 174	48 958	8 564 540	39 316	240 299	198 247	415 723	9 458 125	8 543 464
PASSIF															
Engagements non réglés	8 065	199 343						11 000	218 408	9 216				227 624	206 480
Comptes créditeurs		10 396							10 396					10 396	16 095
Solde interfonds	1 309	597 448	7 228	9 716	8 045		10 470	17 730	651 946	4 479	5 979			662 404	273 693
TOTAL DU PASSIF	9 374	807 187	7 228	9 716	8 045		10 470	28 730	880 750	13 695	5 979			900 424	496 268
SOLDE DES FONDS															
Représenté par:															
Excédent cumulé	703 368	6 449 170	103 474	193 523	161 673	40 650	11 704	20 228	7 683 790	25 621	234 320	198 247	415 723	8 557 701	8 047 196
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	703 368	6 449 170	103 474	193 523	161 673	40 650	11 704	20 228	7 683 790	25 621	234 320	198 247	415 723	8 557 701	8 047 196
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	712 742	7 256 357	110 702	203 239	169 718	40 650	22 174	48 958	8 564 540	39 316	240 299	198 247	415 723	9 458 125	8 543 464

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	FRANCE	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS	GÉNÉRAL	TOTAL	
					2004	2003
RECETTES ET DÉPENSES						
RECETTES						
Recettes d'intérêts	1	1 171		313	1 485	1 230
TOTAL DES RECETTES	1	1 171		313	1 485	1 230
DÉPENSES						
Divers			237		237	10 752
TOTAL DES DÉPENSES			237		237	10 752
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	1	1 171	(237)	313	1 248	(9 522)
SOLDE DES FONDS						
Soldes des fonds, début de l'exercice	18	84 084	1 543	25 063	110 708	120 230
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	19	85 255	1 306	25 376	111 956	110 708
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS						
ACTIF						
Liquidités et dépôt à terme	19	84 760		25 265	110 044	109 873
Soldes interfonds		384		108	492	
Comptes débiteurs		111	18 568	3	18 682	18 568
TOTAL DE L'ACTIF	19	85 255	18 568	25 376	129 218	128 441
PASSIF						
Comptes créditeurs			17 184		17 184	17 025
Soldes interfonds			78		78	708
TOTAL DU PASSIF			17 262		17 262	17 733
SOLDE DES FONDS						
Représenté par :						
Balance des fonds	19	85 255	1 306	25 376	111 956	110 708
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	19	85 255	1 306	25 376	111 956	110 708
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS	19	85 255	18 568	25 376	129 218	128 441

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
FONDS DU MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE L'OACI
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	ESPAGNE					TOTAL	
	Enseignement technique aéronautique (A16-7)	Bourses de la coopération technique (AECI)	Experts de la coopération technique (AECI)	Trainair (AECI)	Enseignement coopération technique (AENA)	2004	2003
RECETTES ET DÉPENSES							
RECETTES							
Contributions			10 000		134 721	144 721	75 573
Autres recettes							
Recettes d'intérêts	143			82	1 425	1 650	1 041
TOTAL DES RECETTES	143			10 082	136 146	146 371	76 614
DÉPENSES							
Traitements, salaires et frais communs de personnel			236		26 237	26 473	28 447
Matériel					3 534	3 534	(9 541)
Frais d'experts et autres dépenses du personnel			2 180			2 180	
Formation				15 112	63 757	78 869	36 105
Frais généraux d'administration			314	1 969	6 647	8 930	3 489
Divers			19	37	1 423	1 479	13 891
TOTAL DES DÉPENSES			2 749	17 118	101 598	121 465	72 391
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	143		(2 749)	(7 036)	34 548	24 906	4 223
SOLDE DES FONDS							
Virements sur/provenant d'autres fonds		(269)	269		(8 770)	(8 770)	(2 920)
Remboursement de contributions					10 889	26 541	25 238
Solde des fonds, début de l'exercice	10 310	269	(1 265)	6 338			
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	10 453		(3 745)	(698)	36 667	42 677	26 541
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS							
ACTIFS							
Liquidités et dépôts à terme	10 406			4 464	69 641	84 511	95 934
Comptes débiteurs							
Soldes inter-fonds	47			28	986	1 061	122
Sommes à recevoir					2 483	2 483	2 483
TOTAL DE L'ACTIF	10 453			4 492	73 110	88 055	98 539
PASSIF							
Engagements non liquidés				1 584	2 378	3 962	7 076
Comptes créditeurs			1 276		23 271	24 547	32 806
Soldes inter-fonds			2 469	3 606	10 794	16 869	32 116
TOTAL DU PASSIF			3 745	5 190	36 443	45 378	71 998
SOLDE DES FONDS							
Représenté par :							
Solde des fonds	10 453		(3 745)	(698)	36 667	42 677	26 541
SOLDE TOTAL DES FONDS	10 453		(3 745)	(698)	36 667	42 677	26 541
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS	10 453			4 492	73 110	88 055	98 539

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

RECETTES ET DÉPENSES	FONDS GÉNÉRAL	PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS	TOTAL	
			2004	2003
RECETTES				
Contributions	354 000		354 000	304 991
Contributions réservées		105 900	105 900	
Recettes diverses				
Recettes d'intérêts	21 998	701	22 699	3 596
TOTAL DES RECETTES	375 998	106 601	482 599	308 587
DÉPENSES				
Traitements, salaires et frais communs de personnel	4 400	68 469	72 869	38 537
Frais généraux d'administration	55 305		55 305	49 828
Divers	4 214	10	4 224	9 276
TOTAL DES DÉPENSES	63 919	68 479	132 398	97 641
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	312 079	38 122	350 201	210 946
SOLDE DES FONDS				
Virements sur/provenant d'autres fonds				1 055 190
Solde des fonds, début de l'exercice	1 492 280		1 492 280	226 144
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	1 804 359	38 122	1 842 481	1 492 280
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS				
ACTIF				
Liquidités et dépôts à terme	1 752 040	47 683	1 799 723	1 518 150
Comptes débiteurs :				
Soldes inter-fonds	52 319		52 319	
TOTAL DE L'ACTIF	1 804 359	47 683	1 852 042	1 518 150
PASSIF				
Soldes inter-fonds		9 561	9 561	25 870
TOTAL DU PASSIF		9 561	9 561	25 870
SOLDE DES FONDS				
Représenté par :				
Excédent cumulatif	1 804 359	38 122	1 842 481	1 492 280
SOLDE TOTAL DES FONDS	1 804 359	38 122	1 842 481	1 492 280
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	1 804 359	47 683	1 852 042	1 518 150

Certifié

Approuvé

 Salleppan Kandasamy
 Sous-Directeur chargé des Finances

 J.-C. Bugnet
 Secrétaire, Organe directeur de l'IFFAS

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS

TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	Frais d'administration pour les Accords de financement collectif	Fonds pour les services en langue arabe	Fonds pour les services en langue chinoise	Fondation Edward Warner	Programme des experts associés France	Fonds du Prix Laurel de l'ANCOACI
RECETTES ET DÉPENSES						
RECETTES						
Contributions				6 025	202 398	
Autres recettes						
Recettes d'intérêts	8 873	234	1 154	131	814	36
Recettes provenant de redevances d'usage/frais d'administration	510 627					
TOTAL DES RECETTES	519 500	234	1 154	6 156	203 212	36
DÉPENSES						
Traitements, salaires et frais communs de personnel	258 504	12 084	48 119		95 271	
Déplacements	36 873				15 589	
Frais généraux d'administration						
Coûts des services						
Coûts estimatifs des services pour l'exercice en cours						
Règlement des coûts des services de l'exercice précédent				4 837	523	
Divers	204 982					
TOTAL DES DÉPENSES	500 359	12 084	48 119	4 837	111 383	
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	19 141	(11 850)	(46 965)	1 319	91 829	36
SOLDE DES FONDS						
Remboursement de contributions		(21 523)				
Solde des fonds, début de l'exercice	75 896	46 860	87 551	7 469	(72 662)	2 598
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	95 037	13 487	40 586	8 788	19 167	2 634
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS						
ACTIF						
Liquidités et dépôts à terme	263 404	13 436	70 370	8 216	37 836	2 622
Comptes débiteurs						
Crédits provenant de gouvernements assurant des services	46 036	51		572		12
Soldes inter-fonds	18 326					
Sommes à recevoir						
TOTAL DE L'ACTIF	327 766	13 487	70 370	8 788	37 836	2 634
PASSIF						
Engagements non liquidés			24 870			
Comptes créditeurs	59 757					
Soldes inter-fonds	172 972		4 914		18 669	
Crédits à des gouvernements assurant des services						
TOTAL DU PASSIF	232 729		29 784		18 669	
SOLDE DES FONDS						
Représenté par :						
Solde des fonds	95 037	13 487	40 586	8 788	19 167	2 634
SOLDE TOTAL DES FONDS	95 037	13 487	40 586	8 788	19 167	2 634
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	327 766	13 487	70 370	8 788	37 836	2 634

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS

TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(en dollars des États-Unis)

	Fonds pour	Programme	Fonds du	Fonds des	TOTAL	
	administrateurs auxiliaires Japon	des experts associés Pays-Bas	Système de surveillance de l'altitude Atlantique Nord	administrateurs auxiliaires République de Corée	2004	2003
RECETTES ET DÉPENSES						
RECETTES						
Contributions		74 890			283 313	72 712
Autres recettes						
Recettes d'intérêts	382	809	25 942	83	38 458	45 266
Recettes provenant de redevances d'usage/frais d'administration			756 361		1 266 988	2 773 552
TOTAL DES RECETTES	382	75 699	782 303	83	1 588 759	2 891 530
DÉPENSES						
Traitements, salaires et frais communs de personnel	(226)	51 778			465 530	543 753
Déplacements		8 401			60 863	62 569
Frais généraux d'administration	(27)	8 039			8 012	21 191
Coûts des services						
Coûts estimatifs des services pour l'exercice en cours			2 402 896		2 402 896	2 168 298
Règlement des coûts des services de l'exercice précédent			298 312		298 312	(262 953)
Divers		6 810			217 152	160 626
TOTAL DES DÉPENSES	(253)	75 028	2 701 208		3 452 765	2 693 484
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	635	671	(1 918 905)	83	(1 864 006)	198 046
SOLDE DES FONDS						
Remboursement de contributions	(286 235)				(307 758)	(15 432)
Solde des fonds, début de l'exercice	285 600	32 239	3 562 343	5 862	4 033 756	3 851 142
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE		32 910	1 643 438	5 945	1 861 992	4 033 756
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS						
ACTIF						
Liquidités et dépôts à terme		34 514	1 744 728	5 918	2 181 044	4 346 841
Comptes débiteurs						
Crédits provenant de gouvernements assurant des services						472 662
Soldes inter-fonds		11 391	2 602	47	60 711	39 138
Sommes à recevoir					18 326	17 916
TOTAL DE L'ACTIF		45 905	1 747 330	5 965	2 260 081	4 876 557
PASSIF						
Engagements non liquidés		1 667			26 537	17 248
Comptes créditeurs					59 757	61 765
Soldes inter-fonds		11 328		20	207 903	763 788
Crédits à des gouvernements assurant des services			103 892		103 892	
TOTAL DU PASSIF		12 995	103 892	20	398 089	842 801
SOLDE DES FONDS						
Représenté par :						
Solde des fonds		32 910	1 643 438	5 945	1 861 992	4 033 756
SOLDE TOTAL DES FONDS		32 910	1 643 438	5 945	1 861 992	4 033 756
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS		45 905	1 747 330	5 965	2 260 081	4 876 557

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

FONDS DE L'ORGANISATION

1. L'Organisation

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies. Établie par la Convention relative à l'aviation civile internationale signée le 7 décembre 1944, elle a pour buts et objectifs d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international.

1.1 Objet et financement des fonds

Les fonds sont établis comme le jugent nécessaire l'Assemblée, le Conseil ou le Secrétaire général et, sauf disposition contraire, ils sont administrés en conformité avec le Règlement financier de l'Organisation.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — TOUS LES FONDS

a) Présentation des états financiers

Les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis et sont conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OACI. Sauf indication contraire, leur présentation respecte les normes comptables du système des Nations Unies qui constituent le cadre de la comptabilité et de l'information financière dans le système des Nations Unies.

Les résultats financiers de l'OACI et sa situation financière, illustrés dans les États I et II, sont présentés de façon sommaire, par type général d'activité et en combinaison, après l'élimination de tous les soldes entre les fonds et de tous les frais généraux d'administration. Leur présentation combinée ne signifie pas pour autant que les divers fonds peuvent être combinés car les ressources d'un fonds particulier ne peuvent normalement pas être utilisées dans un autre fonds.

Les fonds de l'OACI se composent du Fonds général, du Fonds de roulement, du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) et des Comptes/Fonds spéciaux. À de pures fins de présentation, le Fonds général et le Fonds de roulement du Programme ordinaire sont combinés dans les États I à III.

b) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf pour la vente des publications, les redevances d'usage et les contributions reçues au titre des fonds d'affectation spéciale et des accords de services de gestion, des fonds

du Service des achats d'aviation civile, du Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation, du Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité et d'autres fonds, et dont les montants sont facturés conformément à des accords et qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Cette comptabilisation est conforme dans tous les cas aux normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), sauf en ce qui a trait aux ventes de publications et aux redevances d'usage.

c) Comptabilisation des dépenses

Dépenses

Au nombre des dépenses figurent les montants correspondant aux biens et aux services fournis au cours de l'exercice financier ainsi que les montants des obligations juridiques durant cet exercice. Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice sauf pour ce qui concerne les matériels, pour lesquels les dépenses le sont en fonction de bons de commande ou de contrats signés jusqu'en fin d'exercice, et certaines prestations aux employés.

Obligations non liquidées

Les obligations non liquidées correspondent aux montants des commandes placées, des contrats conclus, des services reçus et d'autres transactions qui sont à imputer sur les ressources financières de l'exercice en cours et dont le paiement doit être effectué durant un exercice futur.

d) Conversion des monnaies

Les transactions se font en plusieurs monnaies. Les transactions d'une année sont comptabilisées en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de la transaction.

Les soldes de fin d'exercice sont exprimés en dollars des États-Unis au taux opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre.

e) Contributions en nature

L'Organisation ne comptabilise pas les contributions en nature. La valeur estimative de ces contributions est inscrite dans les fonds qui les reçoivent.

f) Indemnités de cessation d'emploi et prestations versées après la retraite

Les conditions d'emploi des employés de l'Organisation prévoient qu'ils ont droit aux paiements de leurs congés annuels non utilisés et à des prestations de cessation d'emploi et de retour dans les foyers qui sont fondées sur le nombre d'années de service. De plus, l'Organisation fournit certaines prestations d'aide médicale aux retraités qui remplissent les conditions requises. Conformément aux usages du système commun des Nations Unies, l'OACI n'a pas comptabilisé dans ses comptes financiers les obligations relatives aux coûts de l'assurance maladie des retraités ni d'autres types de paiements de cessation d'emploi qui doivent être versés aux membres du personnel qui quittent l'Organisation. L'OACI n'a donc pas créé de fonds de réserve pour financer ces obligations. Les dépenses sont comptabilisées

dans le budget annuel et les coûts réels engagés pendant chaque exercice financier au cours duquel des membres quittent l'Organisation, sont comptabilisés comme étant des dépenses de l'exercice en cours.

PROGRAMME ORDINAIRE

1. Le Programme ordinaire comprend les fonds ci-dessous qui sont administrés conformément au paragraphe 7.3 du Règlement financier.

a) Fonds général

Le Fonds général a été établi par l'Assemblée. Il sert à alimenter les dépenses du Programme ordinaire au moyen de crédits approuvés par l'Assemblée. Le Fonds général est financé par les contributions des États contractants conformément au barème des contributions établi par l'Assemblée, par des recettes accessoires et par des avances du Fonds de roulement.

b) Fonds de roulement

Le Fonds de roulement a aussi été établi par l'Assemblée. Il peut servir à faire les avances nécessaires au Fonds général pour financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États contractants. Il est financé par des avances versées par les États contractants conformément au barème des contributions fixé par l'Assemblée. Le niveau autorisé de ce fonds a été maintenu à 6,0 millions de dollars depuis 1994, sous réserve d'augmentations durant un triennat pour tenir compte des avances que doivent verser de nouveaux États contractants. Les avances sont remboursées dès que des fonds sont disponibles dans le Fonds général. Le revenu tiré de l'intérêt sur les placements du Fonds de roulement est comptabilisé dans le Fonds général comme étant une recette.

Les avances du Fonds de roulement au Fonds de financement collectif pertinent peuvent être faites si nécessaire pour la réalisation de projets visés par des accords conclus au titre du Chapitre XV de la Convention, pour défrayer les dépenses en attendant la réception des contributions à recevoir des États participants en vertu desdits accords, le solde des montants avancés ne pouvant pas dépasser 100 000 dollars à tout moment et devant être remboursé dès que des paiements sont effectués par les États participants.

Les avances peuvent être faites aussi à un fonds spécial pertinent créé en vertu du paragraphe 8.4 du Règlement financier, sous réserve des limites qui y sont prescrites, pour financer des crédits approuvés par le Conseil au titre du paragraphe 5.2, alinéa b), du Règlement financier.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — PROGRAMME ORDINAIRE

a) Crédits

Virements entre Programmes

Les crédits annuels votés par l'Assemblée et les crédits supplémentaires approuvés par le Conseil restent utilisables pendant une période de douze mois après la fin de l'exercice financier auquel ils se rapportent, dans la mesure nécessaire à la liquidation des engagements contractés au cours de cet exercice. Conformément au paragraphe 5.10 du Règlement financier, le Secrétaire général peut virer des crédits d'un grand programme à un autre jusqu'à concurrence de 10 % par crédit pour chacun des grands programmes touchés par le virement. Au-delà de ce pourcentage, des virements de crédits d'un grand programme peuvent être effectués par le Secrétaire général avec l'assentiment préalable du Conseil, après avis du Comité des finances.

Report durant un triennat

Le paragraphe 5.6 du Règlement financier dispose que le Secrétaire général, à concurrence de 10 % par crédit pour chaque grand programme et, au-delà de ce pourcentage, le Conseil, indépendamment de la prérogative que lui donne le paragraphe 5.10 d'effectuer des virements de crédits d'un grand programme à un autre, peuvent décider de reporter à l'exercice suivant tout crédit non utilisé au cours d'un exercice compris dans la période qui sépare les sessions triennales de l'Assemblée. Le total des crédits engagés et reportés ne peut dépasser le total des crédits autorisés plus les montants reportés des exercices précédents. Tout solde des crédits non utilisés est annulé.

Report au triennat suivant

Le paragraphe 5.11 du Règlement financier dispose que le Secrétaire général peut reporter au premier exercice financier du triennat suivant la réalisation d'éléments précis de sous-programmes prévue pour le troisième exercice d'un triennat donné. Avec l'assentiment du Conseil, la partie des crédits relative à l'activité reportée reste utilisable pour des engagements pendant une période de 12 mois après la fin de l'exercice pour lesquels les crédits ont été approuvés, puis pendant une nouvelle période de 12 mois, dans la mesure nécessaire pour s'acquitter d'engagements non liquidés contractés au titre de la période de 12 mois précédente.

Les crédits reportés à l'exercice suivant sont déduits de l'excédent cumulatif.

b) Contributions des États contractants

Les recettes provenant des contributions à recevoir sont une obligation juridique des États contractants et elles sont considérées comme étant des recettes de l'année au cours de laquelle elles deviennent dues et payables. Aucune disposition ne prévoit de retard dans la perception des contributions.

Les contributions des États contractants sont fixées et payables en dollars des États-Unis. Ces paiements sont comptabilisés en dollars des États-Unis, au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de réception. L'Organisation peut

accepter des paiements en d'autres monnaies en tant que de besoin. Conformément aux dispositions du Règlement financier, l'équivalent dollars des contributions payées en d'autres monnaies est calculé au taux de change le plus favorable en vigueur que l'OACI peut obtenir à la date du paiement (normalement le taux du marché pour les achats). Les paiements reçus des États contractants sont d'abord affectés aux avances qu'ils doivent au Fonds de roulement, le solde étant ensuite porté en diminution de leurs contributions impayées au Fonds général, en commençant par les plus anciennes.

c) Annulation d'engagements de l'exercice antérieur

Tout engagement non liquidé persistant douze mois après la fin de l'exercice financier pendant lequel il a été contracté et qui n'est plus valide est annulé et crédité à l'excédent budgétaire.

d) Achat à terme de devises

L'Organisation acquiert des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme de devises pour gérer le risque auquel le taux de change du dollar canadien l'expose, afin de stabiliser les coûts au taux de change budgétisé. La différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU et le taux de change des achats à terme est comptabilisée comme étant une dépense lorsque le contrat est mis en œuvre. À la fin de l'exercice, tout gain ou perte latent résultant de la différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU et le taux de change négocié dans les contrats d'achat à terme détenus en couverture et non encore exercés, vendus ou échus à la fin de l'exercice, est inscrit comme actif ou passif relatif à des dérivés et le montant correspondant est indiqué comme excédent mis en réserve.

e) Répartition des dépenses entre le Programme ordinaire et le Fonds AOSC

Des sessions antérieures de l'Assemblée ont approuvé la recommandation du Conseil visant à intégrer la Direction de la coopération technique dans la structure de l'Organisation et à faire que le budget du Programme ordinaire soutienne le Programme de coopération technique. Par suite, certains coûts de personnel ont été transférés au Programme ordinaire et certains autres coûts, tels que la location et l'entretien des locaux, précédemment partagés entre les deux programmes, ont été entièrement absorbés par le Programme ordinaire.

f) Acquisitions de biens durables

Le coût des biens durables, qui comprennent l'ameublement, les véhicules, les ordinateurs et autres matériels de bureau, est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel ces biens ont été achetés. Les biens durables comptabilisés par l'Organisation sont définis comme étant des biens d'une valeur de 1 500 \$ ou plus ou ceux dont la durée utile prévue est d'au moins cinq années. Les éléments particuliers, considérés comme « sensibles » et dont le coût original est égal ou supérieur à 500 dollars, sont également classés comme des biens durables indépendamment de leur durée de vie utile.

3. MODIFICATION DE LA POLITIQUE COMPTABLE

Avec effet à compter du 3 novembre 2004, les normes comptables pour le système des Nations Unies stipulent que tout gain ou perte latent résultant de la différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU et le taux de change négocié dans les contrats d'achat à terme détenus en couverture et non encore exercés, vendus ou échus à la fin de l'exercice, sera inscrit comme actif ou passif relatif à des dérivés et le montant correspondant sera mis en réserve à partir de l'excédent. L'OACI a appliqué cette politique prospectivement à compter de 2004. C'est pourquoi l'État II indique un actif dérivé et un excédent en réserve égal de 10 976 058 \$, représentant la différence de valeur entre le contrat d'achat à terme établi au taux de l'ONU et le taux de change négocié pour les contrats d'achat à terme.

4. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS POUR LE FONDS GÉNÉRAL

L'accumulation des contributions dues au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 est résumée comme suit :

Année	2004	2003
1982-97	7 521 415 \$	8 130 910 \$
1998	615 034	647 544
1999	483 888	512 352
2000	490 261	557 266
2001	538 416	961 742
2002	639 553	1 430 366
2003	<u>865 693</u>	<u>—</u>
Exercices antérieurs	11 154 260	12 240 180
Exercice en cours	<u>1 635 782</u>	<u>2 381 073</u>
	<u>12 790 042 \$</u>	<u>14 621 253 \$</u>

5. DÉPENSES REMBOURSABLES PAR LA CAFAC, LA CEAC ET LA CLAC OU MONTANTS DUS À CES ORGANISMES RÉGIONAUX (ÉTAT II)

L'OACI assure des services de secrétariat à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), à la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) et à la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC). Le montant des coûts est prélevé initialement sur le Fonds général et les dépenses sont remboursables par les organismes régionaux en cause.

Les montants nets recouvrables auprès des organismes régionaux ou qui leur sont dus pour toutes transactions effectuées par l'OACI en leur nom sont indiqués ci-après :

	<u>REMBOURSABLE PAR LA</u>			<u>DÛ À LA</u>
	<u>CAFAC</u>	<u>CLAC</u>	<u>TOTAL</u>	<u>CEAC</u>
Solde dû par (à) au 31 décembre 2003	1 593 618 \$	57 991 \$	1 651 609 \$	(357 924) \$
Plus : paiements effectués en 2004	293 440	165 666	459 106	2 724 018
Moins : montants reçus en 2004	(503 175)	<u>(189 258)</u>	<u>(692 433)</u>	<u>(3 392 678)</u>
Solde dû par (à) au 31 décembre 2004	<u>1 383 883 \$</u>	<u>34 399 \$</u>	<u>1 418 282 \$</u>	<u>(1 026 584) \$</u>

6. ACHAT À TERME DE DEVICES

En 2001, l'Organisation a conclu des contrats d'achat à terme de dollars canadiens pour répondre aux besoins du Programme ordinaire et du Fonds AOSC. Elle a ainsi acheté un total de 151 212 000 \$Can, dont l'acquisition s'échelonnait entre le 4 janvier 2002 et le 1^{er} décembre 2004. En 2004, l'Organisation a reçu 50 710 000 \$Can au coût réel de 32 596 041 \$US.

Les décaissements en dollars canadiens sont indiqués au taux de change à terme et non au taux de change opérationnel de l'ONU. Les différences entre les achats au taux opérationnel de l'ONU et au taux des achats à terme de dollars canadiens se sont élevées, en 2004, à un crédit de 6 317 187 \$ (comparé à un crédit de 3 464 494 \$ en 2003). De ce montant total, un crédit de 5 451 468 \$ (crédit de 2 884 045 \$ en 2003) figure dans les dépenses du Programme ordinaire et un crédit de 605 719 \$ (crédit de 320 449 \$ en 2003) se rapporte au Fonds AOSC et est réparti au prorata de l'utilisation des dollars canadiens achetés à terme. Un crédit de 260 000 \$ (260 000 \$ en 2003) a été viré aux activités AVSEC conformément au paragraphe 4 de la Résolution A33-23A.

Du 1^{er} septembre 2004 au 1^{er} décembre 2004, des contrats d'achat à terme de 1 150 369 euros ont été conclus à un coût de 1 400 000 \$US, comme protection contre les fluctuations désavantageuses des taux de change dans les bureaux régionaux ayant des dépenses en euros. Sur ce montant, 1 020 146 euros au total ont été déboursés durant l'exercice et au 31 décembre 2004, il restait en banque un solde de 130 223 euros. Les décaissements en euros effectués à partir de ces fonds sont indiqués sur la base du taux de change d'achats à terme plutôt qu'au taux opérationnel de l'ONU. Les crédits résultant de ces transactions durant l'exercice 2004 s'élèvent approximativement à 46 500 \$US.

En 2004, l'Organisation a conclu des contrats d'achat à terme pour le dollar canadien et l'euro, afin de couvrir les besoins du Programme ordinaire et du Fonds AOSC. La valeur nominale de ces contrats d'achat à terme conclus pour livraison durant la période du 4 janvier 2005 au 3 décembre 2007 est ventilée comme suit :

Année	Dollars canadiens	Dollars US	Taux moyen	Euros	Dollars US	Taux moyen
2005	57 180 000 \$	43 327 303 \$	1,32	1 204 809 €	1 453 000 \$	0,829
2006	56 976 000	43 190 677	1,32	948 590	1 144 000	0,829
2007	56 007 000	42 444 769	1,32	902 156	1 088 000	0,829
	<u>170 163 000 \$</u>	<u>128 962 749 \$</u>	1,32	<u>3 055 556 €</u>	<u>3 685 000 \$</u>	0,829

7. CONTRIBUTIONS EN NATURE

En vertu d'ententes distinctes entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande et du Mexique, ces gouvernements prennent à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leurs territoires respectifs. Le Gouvernement du Canada prend aussi à sa charge la majeure partie des coûts de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège. Ces coûts sont traités comme des contributions en nature.

La valeur des contributions en nature, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est indiquée ci-après :

	2004	2003
Canada	10 648 000 \$	9 900 000 \$
Égypte	113 000	113 000
France	594 000	553 000
Pérou	41 000	89 000
Sénégal	21 000	11 000
Thaïlande	<u>4 750 000</u>	<u>331 000</u>
	<u>16 167 000 \$</u>	<u>10 997 000 \$</u>

Le Gouvernement du Mexique fournit une contribution en espèces pour le loyer et les services du Bureau régional de Mexico. En 2004, cette contribution était de 85 669 \$ (113 000 \$ en 2003). La contribution du Canada comprend un montant équivalant à 1 256 000 \$US octroyé par le Gouvernement du Québec au titre de la location de locaux du siège à Montréal dans la Tour Bell. Le Gouvernement de la Thaïlande a mis à la disposition du Bureau régional de Bangkok un nouveau centre de conférences qui a été achevé en décembre 2003 et inauguré en janvier 2004. La valeur de cette contribution figure ci-dessus.

8. INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET PRESTATIONS VERSÉES APRÈS LA RETRAITE

a) Indemnités de cessation d'emploi

Il est estimé que le montant des indemnités de cessation d'emploi et des prestations versées après la retraite au titre du Programme ordinaire totalisait 13,7 millions de dollars au 31 décembre 2004 (13,7 millions de dollars au 31 décembre 2003). Le coût estimatif des indemnités de congé et des prestations versées à la retraite est fondé sur l'expérience des six dernières années. Les autres estimations des indemnités de cessation d'emploi sont fondées sur les droits effectivement acquis par les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 2004, évalués au coût historique moyen de cette prestation.

Les prestations versées à la retraite, qui comprennent les indemnités de fin d'emploi, les indemnités de rapatriement, les frais de déménagement, les voyages à la cessation de service et les congés accumulés, qui ont été payées pendant l'exercice s'élevaient à 1 432 907 \$ (contre 791 699 \$ en 2003).

b) Prestations versées après la retraite

Le passif corrélatif à l'assurance santé après cessation de service que l'Organisation peut avoir à payer aux membres du personnel durant les prochaines années a été déterminé par une évaluation actuarielle effectuée. L'évaluation actuarielle du passif afférent aux prestations de santé dans les années à venir (comprenant soins médicaux et soins dentaires) est estimée à 32,4 millions de dollars (28,2 millions en 2003). Le passif couvre tout le personnel de l'OACI.

Une protection d'assurance maladie est fournie aux retraités qui y ont droit. Durant l'exercice en cours, 628 000 \$ du Programme ordinaire ont été consacrés aux prestations de soins de santé à tous les retraités y ayant droit (567 000 \$ en 2003).

9. ENGAGEMENTS DE LOCATION À LONG TERME

Au 31 décembre 2004, l'Organisation avait contracté, en moyenne, des engagements d'environ 3,5 millions de dollars des États-Unis (équivalant à 4,3 millions de dollars canadiens) par an, sur 12 ans, pour un engagement total de 42,3 millions de dollars des États-Unis (équivalant à 51,6 millions de dollars canadiens) au titre de sa participation au loyer de base ainsi qu'aux coûts de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège.

Au 31 décembre 2004, l'Organisation avait des contrats d'achat et de location à long terme non exécutés pour la fourniture de matériels et la location d'installations, à livrer entre 2005 et 2009. La valeur totale des engagements s'élève à 369 476 dollars. Les paiements engagés en vertu des contrats de location à long terme pour les systèmes téléphoniques, les équipements et les photocopieuses sont les suivants :

<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>TOTAL</u>
148 130 \$	87 823 \$	80 982 \$	33 147 \$	19 394 \$	369 476 \$

10. UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE

10.1 Définitions de l'excédent budgétaire et de son utilisation

Le solde de l'excédent de trésorerie présenté dans l'État V représente la différence entre, d'une part, l'excédent total figurant dans les états financiers à la rubrique solde des fonds et, d'autre part, les contributions à recevoir des États contractants, avec ajustements de l'excédent durant l'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 6.2 du Règlement financier. L'Assemblée détermine l'usage qui sera fait de tout solde d'excédent de trésorerie subsistant à la fin de l'exercice qui précède celui au cours duquel elle tient une session.

10.2 Utilisation conformément à la Résolution A33-23B

Dans sa Résolution A33-23B, l'Assemblée a approuvé l'utilisation décrite ci-après de l'excédent de trésorerie obtenu durant 2004 :

- 1) au 1^{er} janvier 2004, l'Organisation affectera le montant de 2 062 000 dollars au Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (poursuite des activités courantes et élargissement du programme) ;
- 2) l'Organisation affectera 3 567 000 dollars au financement partiel du budget du Programme ordinaire pour l'année 2004 afin de réduire les contributions des États contractants.

Le mouvement des montants réservés aux fins prescrites dans la Résolution A33-23B est décrit en détail ci-après, en milliers de dollars des États-Unis :

	2004	2003
Solde de l'excédent de trésorerie réservé au début de l'exercice	5 629 \$	8 429 \$
Attribué au Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	(2 062) \$	(1 052) \$
Utilisé pour réduire les contributions de l'exercice	(3 567) (5 629)	(1 748) (2 800)
Solde de l'excédent de trésorerie réservé à la fin de l'exercice	0 \$	5 629 \$

10.3 Situation de l'excédent de trésorerie

L'Organisation disposait d'un excédent de trésorerie de 2 983 112 dollars au 31 décembre 2004 (contre un déficit de 232 015 dollars pour 2003) comme il est indiqué dans l'État V. Aucun excédent de trésorerie n'a été distribué durant l'exercice 2004.

11. PARTICIPATION À LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le fonds de pension est un régime de prestations défini et financé. L'obligation financière de l'OACI à l'endroit de la Caisse se compose de ses cotisations autorisées calculées au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de sa part de tout déficit actuariel de la Caisse aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les paiements pour la couverture des déficits ne sont versés que si et lorsque l'Assemblée générale, ayant déterminé la nécessité de tels paiements en se fondant sur une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation, invoque les dispositions de l'article 26. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué l'article en question.

Les paiements effectués à la Caisse, comprenant les contributions des participants et de l'Organisation, s'élevaient à 15 310 048 dollars en 2004 (contre 14 324 130 dollars en 2003).

12. LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME

Au 31 décembre 2004, le rendement moyen des dépôts à terme était de 2,26 % (contre 1,07 % en 2003) et leur maturité moyenne était de 35 jours (contre 51 jours en 2003).

FONDS DES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT (AOSC)

1. Le Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) a été établi au titre des dispositions de l'Article IX du Règlement financier de l'OACI. Les dépenses d'administration et de fonctionnement des programmes de coopération technique sont imputées au Fonds AOSC. Ce Fonds est essentiellement financé par les montants imputés à titre de frais d'administration au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux fonds d'affectation spéciale, aux accords de services de gestion et aux fonds du Service des achats d'aviation civile.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — FONDS AOSC

a) Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires annuelles indicatives du Fonds AOSC, approuvées par l'Assemblée et ajustées ensuite par le Conseil conformément aux dispositions de l'Article IX du Règlement financier, restent utilisables pendant une période de douze mois après la fin de l'exercice financier auquel elles se rapportent, dans la mesure nécessaire à la liquidation des engagements contractés au cours de cet exercice. Dans certains cas, le Conseil peut approuver le report à l'exercice suivant du solde non utilisé des crédits des prévisions budgétaires.

b) Frais généraux d'administration

Les frais généraux d'administration sont comptabilisés à la rubrique Divers. Ces frais sont imputés au Fonds du PNUD sur une base déterminée en coordination avec le PNUD et les pays bénéficiaires. Les honoraires d'administration des fonds d'affectation spéciale et des accords de services de gestion (MSA) sont négociés avec les sources de financement. Les frais imputés au Service des achats d'aviation civile (CAPS) sont calculés conformément au barème établi par le Conseil pour les accords CAPS.

c) Répartition des dépenses entre Programme ordinaire et Fonds AOSC

La répartition des dépenses entre le Programme ordinaire et le Fonds AOSC fait l'objet de commentaires dans la Note 2 e) du Programme ordinaire.

3. INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET PRESTATIONS VERSÉES APRÈS LA RETRAITE

a) Indemnités de cessation d'emploi

Il est estimé que les prestations cumulatives du personnel employé dans le cadre du Fonds AOSC totalisaient 4,0 millions de dollars au 31 décembre 2004 (3,4 millions de dollars au 31 décembre 2003). Le montant effectivement versé pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2004 a été de 69 529 dollars (43 766 dollars en 2003).

b) Prestations versées après la retraite

Voir la Note 8 b) du Programme ordinaire.

4. ACHAT À TERME DE DEVISES

Ainsi que l'indique la Note 6 de la section Programme ordinaire, en raison des écarts favorables entre le taux de change opérationnel de l'ONU et le taux de change à terme, la somme de 605 719 \$ est incluse comme un crédit dans les dépenses du Fonds AOSC de 2004, contre un crédit de 320 449 \$ en 2003.

5. EXCÉDENT MIS EN RÉSERVE

La 35^e session de l'Assemblée a autorisé le virement de 2 millions de dollars des fonds accumulés dans le Fonds AOSC au Fonds ICT, afin de financer une partie du coût de la modernisation du système financier et des systèmes connexes. Le montant ainsi autorisé a été mis en réserve.

6. CAPS DU VIET NAM — REMBOURSEMENT INSUFFISANT PAR LE GOUVERNEMENT DU VIET NAM

Les comptes du Fonds AOSC pour 2003 comprennent une dépense extraordinaire de 0,54 million de dollars qui se rapporte à un règlement conclu en 2002 par Tripal et l'OACI et, en 2003, par le Gouvernement du Viet Nam dans la procédure d'arbitrage Tripal Systems Pty. contre OACI, qui a débuté en 1992 et qui concernait un projet du Service des achats d'aviation civile (CAPS) au Viet Nam. Au titre du règlement, l'OACI a versé 1,3 million de dollars à Tripal, en son propre nom et au nom du Viet Nam, en règlement de cette réclamation. En échange, Tripal a entièrement dégagé l'OACI et le Viet Nam de toutes réclamations et demandes découlant du différend. L'OACI a dépensé 1,84 million de dollars dans cette affaire, dont le règlement de 1,3 million de dollars, et le montant total a été considéré comme étant une avance faite au Viet Nam. En septembre 2002, le Viet Nam a remboursé 1,3 million de dollars à l'OACI en règlement intégral du montant qu'elle lui devait. L'insuffisance du remboursement par le Gouvernement du Viet Nam, égale à 0,54 million de dollars, a été financée par le Fonds AOSC et est comptabilisée comme étant une dépense extraordinaire dans l'État I.

COMPTES/FONDS SPÉCIAUX

1. **Objet et financement des Comptes/Fonds spéciaux**

1.1 Le **Compte de recouvrement des coûts de la navigation aérienne** a été établi par le Secrétaire général de l'OACI, conformément au paragraphe 7.2, pour la vente de services et de publications relatifs à la navigation aérienne.

1.2 Le **Compte de recouvrement des coûts du transport aérien** a été établi par le Conseil en 2001 pour financer les recettes et les dépenses liées à des services spécifiques assurés par la Direction du transport aérien aux États contractants et à d'autres.

1.3 Le **Fonds pour les installations de conférence et autres aménagements** a été établi par le Conseil en 1999 pour comptabiliser les recettes et les coûts d'administration, d'exploitation et de remise en état liés à la location des installations de conférence, du garage et de la cafétéria.

1.4 Le **Compte des publications électroniques** a été établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI conformément au paragraphe 7.2 du Règlement financier pour la production et la vente de publications électroniques.

1.5 Le **Projet Anglais normalisé** a été établi pour améliorer les procédures de communication en aviation civile.

1.6 Le **Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés** a été créé en vertu du deuxième paragraphe du dispositif de la Résolution A32-27 de l'Assemblée et, à sa 33^e session, l'Assemblée, par sa Résolution A33-27, a confirmé la poursuite de ce programme. Le paragraphe 3 du dispositif de cette résolution dispose que « les versements des États contractants ayant des arriérés équivalant à trois exercices complets ou davantage seront conservés dans un compte distinct en vue de financer les dépenses pour des activités liées à la sûreté de l'aviation et des projets nouveaux et imprévus dans le domaine de la sécurité de l'aviation, et/ou de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de l'OACI ». Les fonds nécessaires sont obtenus par des transferts de l'excédent du Programme ordinaire.

1.7 Le **Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)** a été établi en 2001 en application de la Résolution A33-24 de l'Assemblée en vue de faciliter la modernisation des systèmes financiers de l'OACI, d'améliorer les sites web de l'OACI et de regrouper les serveurs de fichiers.

1.8 Le **Fonds pour les compétences linguistiques** a été établi en 2004 par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier, en vue de financer les dépenses et de collecter les recettes relatives à des produits et services particuliers de compétences linguistiques que la Direction de la navigation aérienne offre aux États contractants et à d'autres usagers.

1.9 Le **Compte des services linguistiques** pour la fourniture de services d'interprétation, de traduction et d'imprimerie a été établi en 2001 pour administrer les recettes et les coûts liés à la fourniture de tels services à d'autres organisations internationales, à des agences gouvernementales et à des délégations nationales.

1.10 Le **Compte de la Commission préparatoire du Registre international** a été établi par le Conseil en 2001. À sa 161^e session tenue en décembre 2001, le Conseil a accepté la responsabilité de

guider et de superviser les travaux de la Commission préparatoire d'experts relatifs aux activités préliminaires concernant l'établissement de l'Autorité de surveillance du Registre international et d'administrer les fonds qui seront mis à la disposition de la Commission préparatoire. Le Registre international est un mécanisme autofinancé par des redevances d'usage, sur la base du recouvrement des coûts, conformément au paragraphe 3 de l'article XX du Protocole portant sur les aéronefs. Les activités de la Commission préparatoire sont financées par des contributions volontaires d'États et de parties intéressées du secteur privé.

1.11 Le **Compte des services d'audit de supervision de la sécurité** a été établi en 2004 par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier, en vue de financer les dépenses et de collecter les recettes relatives aux services d'audit de supervision de la sécurité offerts aux États contractants suivant la formule du paiement par l'utilisateur.

1.12 Le **Compte des projets spéciaux d'information du public**, établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier, se rapporte aux activités autofinancées du Bureau des relations extérieures et de l'information du public de l'OACI.

1.13 Le **Fonds Efficience/Efficacité de la TCB** (anciennement **Fonds de réserve de la TCB**) a été établi durant la 155^e session du Conseil, pour qu'une partie de l'excédent AOSC de l'exercice précédent puisse être utilisée pour améliorer l'efficience et l'efficacité de la Direction de la coopération technique.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — COMPTES/FONDS SPÉCIAUX

Les politiques applicables sont décrites à la section Grandes lignes de la politique comptable et des rapports financiers — Tous les fonds.

3. MESURES INCITATIVES EN VUE DU RÈGLEMENT DES ARRIÉRÉS

Le tableau ci-après résume les mouvements enregistrés dans le compte depuis sa création.

	Solde au 31/12/2003	Virements et intérêts	Dépenses	Ajustements	Solde au 31/12/2004
Excédent mis en réserve relatif aux audits de supervision de la sécurité approuvé par le Conseil à sa 160 ^e session	— \$	— \$	(52 820) \$	278 513 \$	225 693 \$
Pour le renforcement et l'exécution des programmes de l'OACI (A34-1)	1 055 190		(477 728)		577 462
Conformément à A35-22 en faveur du budget du Programme ordinaire pour 2005				1 000 000	1 000 000
Total de l'excédent en réserve	<u>1 055 190 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>(530 548) \$</u>	<u>1 278 513 \$</u>	<u>1 803 155 \$</u>
Excédent cumulatif	<u>1 841 567</u>	<u>955 790</u>		<u>(1 278 513)</u>	<u>1 518 844</u>
Solde total du fonds	<u>2 896 757 \$</u>	<u>955 790 \$</u>	<u>(530 548) \$</u>	<u>— \$</u>	<u>3 321 999 \$</u>

4. FONDS EFFICIENCE/EFFICACITÉ DE LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

À sa 155^e session, en 1998, le Conseil a approuvé la proposition de consacrer jusqu'à 20 % de l'excédent annuel réalisé sur le budget-programme AOSC de l'exercice précédent à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de la Direction de la coopération technique, selon les besoins (C-DEC 155/7). Le Conseil a approuvé par la suite une augmentation de ce taux à 25 % (voir C-DEC 172/8) à compter de l'exercice 2003.

Le solde des montants réservés à cette fin s'établit comme suit :

Solde au 1 ^{er} janvier 2004	75 092 \$
Provision pour 2003 à 25 % (excédent de 115 912 \$)	<u>28 978</u>
	104 070
Moins : dépenses engagées en 2004	<u>94 930</u>
Solde au 31 décembre 2004	<u>9 140 \$</u>

FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF

1. En vertu des principes énoncés au Chapitre XV de la Convention relative à l'aviation civile internationale, plusieurs gouvernements ont adhéré aux Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande pour prendre collectivement en charge le coût d'installations et de services fournis par les gouvernements de ces deux pays. Il s'agit de services de la circulation aérienne, de services météorologiques, de services de télécommunications aéronautiques et météorologiques et d'aides de radionavigation. Vingt-trois gouvernements adhèrent actuellement à ces deux accords.

1.1 Les dépenses réelles sont remboursées à 95 % aux Gouvernements du Danemark et de l'Islande. Sur ces 95 %, les coûts imputables à l'aviation civile sont recouverts au moyen de redevances d'usage et les gouvernements contractants se partagent le coût des services non recouverts ainsi, le partage se faisant proportionnellement au nombre de traversées effectuées par leurs aéronefs civils sur les routes entre l'Europe et l'Amérique du Nord dont une partie se situe au nord du parallèle 45° Nord, entre les méridiens 15° Ouest et 50° Ouest.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET RAPPORTS FINANCIERS — FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF

a) Base comptable

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions des accords. Les normes comptables du système des Nations Unies sont appliquées à ceci près que les recettes tirées des redevances d'usage sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

b) Recettes des redevances d'usage

Des redevances d'usage sont facturées par le Royaume-Uni, pour le compte du Danemark et de l'Islande, aux aéronefs commerciaux ou privés qui exécutent des vols dans la région où les services sont assurés. Les redevances perçues par le

Royaume-Uni, après déduction de frais d'administration dont le montant ne doit pas dépasser 5 %, sont versées directement au Danemark et à l'Islande. Dans les états financiers de l'OACI ces versements sont traités comme des recettes de l'exercice au cours duquel ils sont reçus par le Danemark et l'Islande.

c) Contributions

Le Conseil peut déterminer les contributions qui doivent être versées par les gouvernements contractants pour couvrir l'excédent des coûts estimatifs des services sur les recettes estimatives des redevances d'usage, qui est ajusté pour tenir compte des règlements des coûts des exercices antérieurs et des recettes des redevances d'usage approuvées pour l'exercice en cours. Ces contributions sont déterminées conformément aux termes des accords et sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

d) Coûts des services

Les coûts de l'exercice en cours sont estimés par les gouvernements fournisseurs des services et approuvés par le Conseil. Les ajustements des coûts estimatifs des services sont approuvés par le Conseil pour un exercice donné et sont comptabilisés dans le courant de l'année du règlement.

e) Conversion des monnaies

1) Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec l'Islande :

- Les contributions des gouvernements contractants sont perçues en dollars des États-Unis.
- Les recettes des redevances d'usage reçues du Royaume-Uni en livres sterling sont converties en dollars des États-Unis au taux de change en vigueur le premier jour ouvrable du mois au cours duquel elles sont versées à l'Islande.
- Les coûts des services sont comptabilisés en dollars des États-Unis.

2) Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec le Danemark :

- Les contributions des gouvernements contractants sont perçues en couronnes danoises.
- Les recettes des redevances d'usage reçues du Royaume-Uni en livres sterling sont converties en couronnes danoises au taux de change au comptant.
- Les coûts des services sont comptabilisés en couronnes danoises.

- Aux fins de la présentation des états financiers, les transactions effectuées en couronnes danoises au cours de l'exercice sont converties en dollars des États-Unis en appliquant la moyenne annuelle du taux de change opérationnel des Nations Unies et les soldes disponibles à la fin de l'exercice sont exprimés en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur le 31 décembre.

3. SOLDE DES FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF

Le solde des fonds s'établit comme suit :

	Fonds danois	Fonds islandais	Total	
			2004	2003
Déficit d'exploitation	(1 375 629) \$	587 001 \$	(788 628) \$	(2 762 661) \$
Réserve d'intérêts accumulés	<u>93 240</u>	<u>243 767</u>	<u>337 007</u>	<u>322 508</u>
	<u>(1 282 389) \$</u>	<u>830 768 \$</u>	<u>(451 621) \$</u>	<u>(2 440 153) \$</u>

La réserve d'intérêts accumulés est utilisée pour couvrir certaines dépenses de l'Organisation qui n'ont pas un caractère annuel ou qui ne servent pas à financer les activités courantes d'administration de ces accords.

4. REDEVANCES D'USAGE À RECEVOIR DU ROYAUME-UNI

Conformément aux termes des accords de financement, le solde des redevances d'usage à recevoir du Royaume-Uni n'est pas comptabilisé dans ce compte et il s'élève à environ 5,6 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2004 (4,6 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2003).

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

1. Dans le cadre des arrangements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'exécution ou la mise en œuvre des projets relatifs à l'aviation civile peut être confiée à l'OACI.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — FONDS DU PNUD

a) Autorité législative et présentation des transactions

Outre le Règlement financier de l'OACI, les transactions doivent être conformes aux conditions du PNUD. Les Tableaux F et F.1 ont été établis conformément aux directives et au mode de présentation prescrits par le PNUD.

b) Comptabilisation des dépenses

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées de la façon décrite à la Note 2 c) de la section Fonds de l'Organisation. De plus, pour les contrats de sous-traitance, elles sont comptabilisées en application du calendrier de paiement convenu dans le contrat du sous-traitant. Les dépenses des projets comprennent les décaissements et les engagements non liquidés pour lesquels des crédits ont été alloués au cours de l'exercice dans les budgets de projets approuvés. Les dépenses de soutien sont fondées sur les dépenses relatives au projet et calculées sur une base déterminée par le PNUD et les pays bénéficiaires.

Engagement par anticipation

Un engagement par anticipation est une obligation contractée durant l'exercice en cours qui engage des ressources de périodes futures ; ce type d'engagement n'est pas reflété dans les dépenses de l'exercice en cours.

3. ENGAGEMENTS AU TITRE D'EXERCICES FINANCIERS FUTURS

Au 31 décembre 2004, les engagements au titre d'exercices financiers futurs se présentaient comme suit :

- a) personnel recruté à l'échelle internationale et nationale — 1 043 009 \$;
- b) matériel pour un projet en Équateur — 1 349 474 \$;
- c) sous-contrat pour un projet en Somalie — 4 568 \$.

AUTRES FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

1. **Fonds d'affectation spéciale, accords de services de gestion (MSA) et Fonds du service des achats d'aviation civile (CAPS)**

Des gouvernements et d'autres contributeurs peuvent demander à l'OACI de leur faire bénéficier de sa coopération technique pour des projets déterminés relatifs à des activités d'aviation civile. Un fonds d'affectation spéciale est établi pour chaque accord conclu entre l'OACI et un gouvernement ou un contributeur. Alors que les fonds d'affectation spéciale et les accords de services de gestion visent à couvrir une large gamme de services de coopération technique, l'Accord CAPS ne concerne que les services d'achat. Ces projets sont financés au moyen de fonds d'affectation spéciale et sont administrés par l'OACI.

1.1 **Contrats à prix forfaitaire**

L'OACI conclut avec les États contractants des arrangements de coopération technique appelés contrats à prix forfaitaire. À la différence des contrats MSA et des fonds d'affectation spéciale, ces contrats portent sur une courte durée et leur montant est forfaitaire. Les frais d'administration sont comptabilisés lorsque la dépense est faite. Si nécessaire, des ajustements sont apportés à la fin du contrat pour tenir compte de l'excès ou de l'insuffisance de recouvrement des dépenses réelles.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — AUTRES FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

a) Comptabilisation des recettes

Les contributions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et financent la mise en œuvre de projets pendant l'exercice en cours et pendant les exercices ultérieurs.

b) Comptabilisation des dépenses

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées de la façon décrite à la Note 2 c) de la section Fonds de l'Organisation. De plus, pour les contrats de sous-traitance, elles sont comptabilisées en application du calendrier de paiement convenu dans le contrat du sous-traitant. Les dépenses des projets comprennent les décaissements et les obligations non liquidées pour lesquelles des fonds ont été fournis dans les budgets approuvés des projets pour l'année en cours.

Engagement par anticipation

Un engagement par anticipation est une obligation contractée durant l'exercice en cours qui engage des ressources de périodes futures ; ce type d'engagement n'est pas reflété dans les dépenses de l'exercice en cours.

c) Frais généraux d'administration

Les frais généraux d'administration pour les fonds d'affectation spéciale et les accords de services de gestion sont calculés sur la base des termes convenus négociés avec les sources de financement. Les frais généraux d'administration imputés au Fonds du Service des achats d'aviation civile (CAPS) sont calculés conformément au barème établi par le Conseil pour les accords CAPS.

Les frais généraux d'administration sont comptabilisés comme étant des dépenses.

d) Opération de couverture relative au CAPS

Les bons d'achat se rapportant à des arrangements CAPS et MSA sont parfois établis en monnaies autres que le dollar des États-Unis. Pour éviter les effets des fluctuations des taux de change, une politique de couverture a été adoptée en 2003. Elle consiste à acheter des fonds dans la monnaie du contrat au taux en vigueur à la date d'émission du bon d'achat, dans les cas où une fluctuation de ce taux pourrait avoir des conséquences financières. Un gain ou une perte de change est constitué par la différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU et le cours du change au comptant à la date de l'achat de la devise.

3. ENGAGEMENTS AU TITRE D'EXERCICES FINANCIERS FUTURS

Au cours de l'exercice, des engagements ont été pris pour de futures périodes financières, pour les projets suivants :

- a) CAPS Brésil, pour un total de 4 303 227 \$;
- b) MSA régional (REDDIG) pour un total de 925 056 \$;
- c) MSA Inde pour un total de 440 000 \$;
- d) MSA (DAC) Brésil, pour un total de 103 149 \$;
- e) MSA (DECEA) Brésil, pour un total de 82 531 \$;
- f) Régional Asie pour un total de 25 000 \$;
- g) MSA régional (COSCAP) UEMOA pour un total de 19 858 \$;
- h) Fonds d'affectation spéciale Bosnie-Herzégovine pour un total de 4 568 \$.

Ces bons de commande ne sont pas inscrits dans les comptes de la période en cours.

Au 31 décembre 2004, les engagements relatifs au personnel international et national des arrangements de fonds d'affectation spéciale et des projets MSA s'élevaient à 8 802 802 \$.

4. INCIDENCE DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE SUR LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

En 2004, un montant total de 1 669 124 euros a été acheté pour couvrir certains bons d'achat. Sur ce montant, la somme de 1 251 843 euros a été gardé comme couverture au 31 décembre 2004. À cette somme devront s'ajouter des soldes d'opérations de change liés à des couvertures d'exercices précédents, d'une valeur de 2 155 431 euros et 740 855 \$CAD, détenus au 31 décembre 2004. En raison de ces opérations, les engagements correspondants n'occasionneront pas d'autres gains ni d'autres pertes causés par les fluctuations des taux de change.

MÉCANISMES DE L'OACI

1. Objet des fonds

1.1 Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation

1.1.1 Les fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation (AVSEC) ont été établis pour recevoir les contributions volontaires d'États contractants pour le financement d'activités du Programme de sûreté de l'aviation. En 2002, le Conseil a approuvé le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (ASPA), qui porte sur 13 projets qui seront financés par des fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation. Les activités relatives aux projets ASPA sont financées par les fonds généraux et des fonds réservés dans les fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation. Le Plan d'action comporte :

- 1) un fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation établi pour donner suite à une décision que le Conseil a prise en 1989, pour fournir aux États une assistance technique, financière et matérielle dans le domaine de la sûreté de l'aviation (AVSEC) ;

- 2) des fonds distincts établis avant 2001 pour comptabiliser les contributions reçues d'États contractants pour financer des activités particulières (réservées) ;
- 3) un fonds d'amélioration du mécanisme AVSEC, établi en 2001 pour donner suite à la Résolution A33-1 de l'Assemblée qui invite instamment tous les États contractants à verser des contributions sous forme de ressources financières ou humaines au mécanisme AVSEC de l'OACI afin d'appuyer et de renforcer la lutte contre le terrorisme et l'intervention illicite dans l'aviation civile et charge le Conseil d'élaborer des propositions et de prendre des décisions appropriées pour un financement plus stable des activités de l'OACI dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

1.1.2 Les frais administratifs et les frais d'appui occasionnés par les activités au titre des fonds d'affectation spéciale AVSEC n'étaient pas alimentés par ces fonds et sont imputés au Programme ordinaire.

1.2 **Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité**

1.2.1 Le Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) a été établi initialement en 1995 de manière à comptabiliser les contributions volontaires versées par certains États pour la réalisation d'évaluations de la supervision de la sécurité de l'aviation civile dans les États qui demandaient volontairement de telles évaluations. À la suite de l'adoption de la Résolution A32-11, les évaluations volontaires du programme de supervision de la sécurité ont été remplacées par des audits réguliers et obligatoires de la sécurité et, le 1^{er} janvier 1999, le programme a été rebaptisé Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité. De 1999 au 31 décembre 2002, le Fonds d'affectation spéciale a été utilisé pour apporter un soutien financier au programme, sous la forme de contributions volontaires versées expressément par les États pour financer des postes de supervision de la sécurité au Secrétariat et pour financer le fonctionnement du programme ou pour être affectées à des activités spécifiques. Le Fonds d'affectation spéciale a été administré conjointement au Programme ordinaire et fonctionne séparément du Programme de coopération technique, sans qu'il y ait de frais généraux sur les projets mis en œuvre. Les frais administratifs sont imputés au Programme ordinaire.

1.2.2 À sa 33^e session, l'Assemblée (paragraphe 8 du dispositif de la Résolution A33-8) a chargé le Secrétaire général d'entreprendre une étude portant sur l'élargissement du programme (en particulier sur l'exécution d'audits des éléments essentiels de l'Annexe 13 — *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation*). En mars 2002, le Conseil a approuvé que, sous réserve que toutes conditions spécifiées par les gouvernements donateurs soient respectées, le solde du Fonds USOAP soit utilisé pour financer les travaux préparatoires et l'élargissement des audits à toutes les dispositions de l'Annexe 13, et que ces activités soient entreprises en 2003.

1.3 **Fonds du mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI**

1.3.1 L'Assemblée (31^e session) a entériné la nouvelle politique de coopération technique, qui comportait l'établissement d'un mécanisme de financement dont l'objet était de mettre à la disposition de la coopération technique des ressources supplémentaires pouvant être affectées aux activités dont il serait déterminé, le cas échéant, qu'elles sont nécessaires à la mise en œuvre des normes et des pratiques recommandées (SARP) ainsi que des plans de navigation aérienne. Les frais généraux d'administration sont négociés avec les bailleurs de fonds.

1.3.2 À sa 148^e session (C-DEC 148/5), le Conseil a entériné l'incorporation, dans le Fonds du mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI, du Fonds d'enseignement technique aéronautique, qui avait été créé en vertu de la Résolution A16-7 de l'Assemblée.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — MÉCANISMES DE L'OACI

Les politiques applicables sont décrites à la section Grandes lignes de la politique comptable et des rapports financiers — Tous les fonds.

3. CONTRIBUTIONS EN NATURE

La valeur des contributions en nature des États pour chaque groupe de fonds est indiquée dans le tableau ci-après :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation	889 311 \$	464 459 \$
Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité	162 000 \$	120 000 \$

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION (IFFAS)

1. Le Fonds IFFAS a été établi par le Conseil en 2002, pour donner suite aux principes et directives figurant dans la Résolution A33-10 de l'Assemblée, ce fonds ayant pour objectif le financement de projets liés à la sécurité pour lesquels les États ne peuvent fournir ou obtenir les ressources financières nécessaires. À la quatrième séance de sa 167^e session, en décembre 2002, le Conseil a approuvé la Charte administrative de l'IFFAS. L'IFFAS fonctionne dans le cadre juridique actuel de l'OACI et conformément aux principes de la Charte administrative de l'IFFAS et de la Résolution A33-10 de l'Assemblée (*Création d'une Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation*).

AUTRES FONDS

1. Objet et financement de ces fonds

- a) Le **Fonds des frais d'administration des Accords de financement collectif** a été établi par le Conseil (C-DEC 136/22) pour recouvrer, au moyen de frais d'administration, la totalité des coûts des installations et services fournis par l'OACI pour l'administration des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.

- b) Le **Fonds pour les services en langue arabe** est alimenté par les contributions versées par certains États contractants en vue de financer une partie du coût de l'élargissement des services en langue arabe à l'OACI.
- c) Le **Fonds pour les services en langue chinoise** est alimenté par le solde des fonds restants de la contribution du Gouvernement de la République populaire de Chine pour participer au financement du Groupe chinois de l'OACI.
- d) Le **Fonds de la Fondation Edward Warner** a été établi pour défrayer le coût des prix décernés à des personnalités ou à des institutions qui ont apporté une contribution exceptionnelle au développement de l'aviation civile internationale.
- e) Le **Fonds du Programme des experts associés de la France** a été établi en 1979 au titre du Programme d'experts de la coopération technique en vertu d'un accord signé avec le Gouvernement français pour la mise à disposition d'experts associés dont il financera les services.
- f) Le **Fonds du Prix de la Commission de navigation aérienne de l'OACI** a été approuvé par le Conseil en 1999 pour le financement du prix. Le prix sera décerné tous les deux ans à une personne ou à un groupe qui a contribué de façon éminente aux travaux de la Commission, dans le cadre de ses groupes d'experts, groupes d'étude et réunions à l'échelle mondiale ou de toute autre façon appropriée.
- g) Le **Fonds du Japon pour administrateurs auxiliaires** a été établi en 1988 par la signature d'un accord selon lequel le Gouvernement japonais fournira à l'Organisation des administrateurs auxiliaires dont il financera les services.
- h) Le **Programme d'experts associés des Pays-Bas** a été établi en 1999 au titre du Programme d'experts de la coopération technique en vertu d'un accord signé avec le Gouvernement des Pays-Bas pour la mise à disposition d'experts associés dont il financera les services.
- i) Le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT** a été établi en 1995 pour la comptabilisation des transactions effectuées au titre des dispositions de l'Arrangement de financement collectif pour le Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord que l'OACI a conclu avec six gouvernements contractants. L'objet de ce Fonds est de comptabiliser les coûts d'exploitation et d'entretien définis dans l'Arrangement et de les recouvrer au moyen de redevances d'usage perçues pour tous les aéronefs civils qui effectuent dans l'Atlantique Nord les traversées définies à l'Article VII des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.
- j) Le **Fonds de la République de Corée pour administrateurs auxiliaires** a été établi en 1991 par la signature d'un accord selon lequel le Gouvernement de la République de Corée fournira à l'Organisation des administrateurs auxiliaires dont il financera les services.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — AUTRES FONDS

Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT

a) Base comptable

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions des accords de financement collectif. Les normes comptables du système des Nations Unies sont appliquées à ceci près que les recettes tirées des redevances d'usage sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

b) Recettes des redevances d'usage

Des redevances d'usage sont facturées par le Royaume-Uni, pour le compte du Canada, de l'Irlande, de l'Islande, du Portugal et du Royaume-Uni, aux aéronefs commerciaux ou privés qui exécutent des vols dans la région où les services sont assurés. Les redevances perçues par le Royaume-Uni, après déduction des frais d'administration dont le montant ne doit pas dépasser 5 %, sont versées directement à l'OACI pour redistribution aux parties en cause. Dans les états financiers de l'OACI, ces versements sont traités comme des recettes de l'exercice au cours duquel ils sont reçus par l'OACI.

c) Coûts des services

Les coûts de l'exercice en cours sont estimés par le Canada, l'Irlande, l'Islande, le Portugal et le Royaume-Uni. Les ajustements apportés aux coûts estimatifs des services au cours d'un exercice donné sont comptabilisés au cours de l'exercice du règlement.

d) Conversion des monnaies

Les recettes des redevances d'usage reçues du Royaume-Uni en livres sterling sont converties en dollars des États-Unis au taux de change du cours au comptant.

Les coûts des services sont comptabilisés en dollars des États-Unis.

Autres fonds, à l'exclusion du Fonds du système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT

- a) Les politiques applicables sont décrites à la section Grandes lignes de la politique comptable et des rapports financiers — Tous les fonds.

3. REDEVANCES D'USAGE À RECEVOIR DU ROYAUME-UNI

Le solde des redevances d'usage à recevoir du Royaume-Uni au titre de l'Arrangement de financement collectif du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT s'élevait à environ 86 000 \$US au 31 décembre 2004 (395 000 \$US au 31 décembre 2003). Ce montant n'est pas inscrit dans les présents comptes.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE
L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
2004

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
POINTS SAILLANTS	
INTRODUCTION	1
PORTÉE DE LA VÉRIFICATION	4
RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION D'ATTESTATION	9
OBSERVATIONS RÉSULTANT DE L'AUDIT DE PERFORMANCE DE 2004	
Projets de coopération technique	19
Technologie de l'information	49
REMERCIEMENTS	59

POINTS SAILLANTS

États financiers et avis
de vérification

1. L'avis de vérification concernant les états financiers de 2004 a été émis sans réserve.
2. Nous avons quelques préoccupations concernant la présentation des états financiers, des tableaux et des notes, et concernant l'application des principes comptables. Nous recommandons donc que le Secrétariat conduise des examens et introduise les modifications nécessaires dans ses états financiers, ses notes et ses principes comptables en vue de fournir des renseignements clairs, concis et factuels qui répondent aux besoins courants de la plupart des utilisateurs. À cette fin, nous suggérons que le Secrétariat établisse un plan d'action à exécuter sur une période qui n'excède pas trois ans. Si le Conseil convient de cette proposition, nous sommes disposés à aider le Secrétariat dans cette tâche.
3. L'audit pour cet exercice indique que des progrès limités ont été réalisés pour mettre en place et communiquer des procédures et des pratiques appropriées nécessaires à la production d'un inventaire exact. De plus, nous demeurons préoccupés du fait que l'Organisation ne dispose toujours pas des contrôles nécessaires pour préserver son actif. En conséquence, l'Organisation n'est toujours pas en mesure de satisfaire aux normes comptables du système des Nations Unies en matière de renseignements à fournir.

Projets de coopération
technique

4. Dans l'ensemble, nous avons constaté que les projets de coopération technique examinés durant le présent exercice de suivi ont été gérés conformément aux règles et procédures de l'OACI, mais il nous est apparu que les progrès dans l'application de nos recommandations de 2002 sont limités. Les domaines particuliers d'amélioration identifiés en 2002, tels que la nécessité d'une meilleure documentation pour la justification des projets, comprenant une analyse des risques et des renseignements d'accompagnement concernant les frais généraux imputés, ainsi que l'établissement formel de l'approche pour le contrôle et le compte rendu des activités et des réalisations des projets, doivent être examinés.
5. De plus, nous avons noté que la Direction de la coopération technique doit s'adapter à un environnement en évolution qui crée en permanence de nouveaux défis pour la gestion des projets de coopération technique. Cependant, nous sommes préoccupés de l'absence d'une politique intégrée concernant la coopération technique, y compris en ce qui concerne l'orientation commerciale. Nous avons noté que certaines méthodes opérationnelles doivent être adaptées pour apporter un soutien adéquat à la gestion des projets de coopération technique.

Modernisation
des systèmes
d'information
financière

6. L'OACI a reconnu depuis longtemps la nécessité de moderniser son système d'information financière. Elle a conservé une approche prudente pour examiner les solutions de rechange en vue de renouveler ses systèmes financiers et, au cours de l'année écoulée, a consacré beaucoup d'efforts à évaluer des solutions applicables aux fournisseurs et examiner les possibilités d'un partenariat avec une autre organisation des Nations Unies.
7. Conformément à la Résolution A35-32 de l'Assemblée, nous statuons que le montant de 167 252 dollars consacré en 2004 à la modernisation des systèmes financiers et systèmes connexes a été imputé à juste titre au Fonds pour les technologies de l'information et des communications.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport décrit les résultats de la vérification des comptes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) réalisée par le Commissaire aux comptes de l'Organisation.
2. Ce rapport contient des observations et des recommandations découlant de la vérification des états financiers de l'Organisation, de nos audits de conformité de ses transactions et de nos audits de performance de certains programmes et activités.
3. Le présent rapport et l'avis de vérification ont été établis en anglais. Nous avons vérifié les états financiers de l'OACI dans leur version anglaise.

PORTÉE DE LA VÉRIFICATION

Portée de la vérification d'attestation de cette année

4. La portée de la vérification a été déterminée conformément aux dispositions de l'article XIII du Règlement financier de l'OACI et du mandat régissant la vérification externe des comptes, qui figure dans l'annexe à ce règlement.
5. La vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification communes adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Selon ces normes, nous devons planifier et procéder à une vérification qui nous satisfasse raisonnablement, que les états financiers ne contiennent pas de renseignements factuels erronés. Une vérification consiste à procéder à un examen de la véracité des montants et des renseignements contenus dans les états financiers. Une vérification comprend aussi l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par l'Administration, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.
6. Aucune restriction n'a entravé la portée de notre vérification et nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous jugions nécessaires dans les circonstances.
7. Le présent rapport ne couvre que les questions qui représentent un intérêt pour les administrateurs chargés de la gouvernance.

Portée des audits de performance de 2004

8. Les audits de performance de cette année consistaient à établir la suite donnée à nos recommandations de 2002 sur la gestion des projets par la Direction de la coopération technique et sur la modernisation des systèmes d'information financière. Nous nous sommes efforcés de déterminer dans quelle mesure ces recommandations ont été suivies.

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION D'ATTESTATION

L'avis de vérification portant sur les états financiers de 2004 est émis sans réserve.

9. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 nous ont été soumis par le Secrétaire général pour vérification conformément au paragraphe 12.4 du Règlement financier de l'OACI. L'avis de vérification sur les états financiers de 2004 est émis sans réserve. Le rapport du Commissaire aux comptes sera publié lorsque le Conseil aura approuvé les états financiers de l'Organisation.

Rapport sur le choix et la modification des principes comptables	10. Nous devons faire part de notre opinion sur le choix des principes comptables par l'Administration, sur l'uniformité de leur application et sur l'exhaustivité des états financiers de l'Organisation, qui comprennent des indications connexes. Nos observations sont résumées dans les paragraphes ci-après.
Modification des principes comptables — UNSAS 29 i)	a) En avril 2004, le paragraphe 29 i) des Normes comptables pour le système des Nations Unies (UNSAS) — Différence des taux de change relatifs aux contrats d'achat à terme ou à d'autres instruments financiers — a été mis à jour. Cette modification importante d'un principe comptable a été appliquée par la Sous-Direction des finances vers la fin de notre vérification. Le nouveau principe adopté a conduit à la comptabilisation d'une réserve de 10 976 055 \$ et de gains non réalisés liés à des contrats de change à terme non encore échus au 31 décembre 2004. La présentation des états financiers nous satisfait pleinement.
L'OACI devrait reconsidérer sa politique comptable pour y inclure une provision pour retards de longue durée dans le recouvrement des contributions fixées.	b) Les états financiers mettent en évidence le problème des retards dans le recouvrement de sommes à recevoir et leurs incidences sur les finances de l'Organisation. Or, aucune provision n'est prévue pour les retards dans le recouvrement des contributions fixées. La norme 33 des UNSAS stipule que l'Organisation peut prévoir une provision pour les retards dans le recouvrement des contributions en souffrance. Nous recommandons à l'OACI de revoir sa politique comptable pour inclure dans ses comptes une provision pour retards de longue durée dans le recouvrement des contributions fixées afin de traduire fidèlement la situation financière de l'Organisation. Nous admettons que le Conseil a déjà examiné cette question et qu'il a décidé de ne pas modifier sa politique comptable. Nous considérons néanmoins qu'il est de notre devoir de mentionner cette question.
La valeur des biens durables n'est toujours pas indiquée dans les états financiers de 2004.	c) L'Organisation n'applique pas l'exigence des normes UNSAS selon laquelle la valeur des biens durables doit être indiquée dans les notes des états financiers. Les faiblesses des contrôles internes qui ont été observées nuisent à l'exactitude et à l'exhaustivité de l'inventaire. Ces faiblesses sont décrites dans la section ci-après, intitulée Les faiblesses importantes du contrôle interne.
La comptabilisation des recettes tirées de la vente des publications n'est pas conforme aux UNSAS.	d) Selon la norme 37 des UNSAS, les <i>Recettes autres/diverses</i> doivent être comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice. La vente des publications appartient à cette catégorie et l'OACI devrait donc lui appliquer ce principe. Elle dispose des systèmes et des usages appropriés pour pouvoir respecter cette norme. Au 31 décembre 2004, le montant des sommes à recevoir au titre de la vente des publications qui n'étaient pas comptabilisées s'élevait à 345 090 \$. L'OACI devrait examiner la manière de présenter de façon appropriée les créances douteuses de ses comptes afin qu'ils traduisent fidèlement sa situation financière. Il est estimé qu'au 31 décembre 2004 le montant de ces créances atteignait 139 000 \$.

Les états financiers ont besoin d'être simplifiés et devraient contenir un ensemble de politiques comptables.

11. Au fil du temps, l'OACI a créé de nombreux fonds nouveaux qui sont plus ou moins importants dans le contexte de ses états financiers. Parallèlement, les principes financiers et leur application ont évolué. De fait, les états financiers de l'Organisation révèlent que les politiques comptables et les rapports financiers diffèrent selon les divers fonds. Selon la norme 14 des UNSAS, toutes les politiques comptables importantes qui ont été appliquées doivent être indiquées de manière claire et concise. Normalement, les mêmes politiques comptables sont appliquées à tous les états financiers. De plus, les renseignements doivent y être présentés de manière uniforme, avec la même numérotation pour simplifier les rapports. Les états financiers n'ont pas pour objet de fournir tous les renseignements dont les utilisateurs peuvent avoir besoin pour prendre leurs décisions en matière d'économie, car ils ont accès à d'autres sources d'information

Le Secrétariat devrait établir un plan d'action pour entreprendre un examen de ses états financiers, notes et principes comptables. Le Commissaire aux comptes est disposé à aider le Secrétariat dans cette tâche.

12. Nous avons quelques préoccupations concernant la présentation des états financiers, des tableaux et des notes ainsi que l'application des principes comptables. Nous recommandons donc que le Secrétariat conduise des examens et introduise les modifications nécessaires dans ses états financiers, notes et principes comptables, en vue de fournir des renseignements clairs, concis et factuels qui répondent aux besoins courants de la plupart des utilisateurs. À cette fin, nous suggérons que le Secrétariat établisse un plan d'action à exécuter sur une période n'excédant pas trois ans. Si le Conseil convient de cette proposition, nous sommes disposés à aider le Secrétariat dans cette tâche.

Les faiblesses importantes du contrôle interne

13. Nous pourrions adresser des recommandations à l'Administration pour lui suggérer d'autres modifications qui amélioreraient les contrôles comptables ou les usages en matière de finances et de compte rendu de la situation financière. Cependant, comme il est d'usage, nous formulons dans les paragraphes ci-après nos observations et recommandations les plus importantes.

Le contrôle des stocks des biens consommables et des biens durables devrait être amélioré.

a) Depuis 10 ans, nous notons et signalons de grandes faiblesses du contrôle interne des stocks de l'OACI. La vérification de cette année révèle qu'il n'a pas été fait grand-chose pour mettre en place et consigner les procédures et usages appropriés nécessaires pour procéder à un inventaire exact. De plus, le fait que l'Organisation n'ait pas encore mis en place les contrôles nécessaires pour protéger ses actifs et pour respecter les normes UNSAS continue de nous préoccuper.

COS ne devrait pas retarder davantage l'approbation et la diffusion de la nouvelle procédure.

b) La Section des services de conférences et de bureau (COS), en collaboration avec la Sous-Direction des finances, a examiné les méthodes de gestion des biens durables. Il nous a été demandé de commenter ces méthodes et il a été tenu compte de nos observations dans leurs révisions successives. Or, le document en question était encore à l'état de projet vers la fin de notre vérification et il n'est donc pas encore approuvé, diffusé ni appliqué dans l'ensemble de l'Organisation. Nous estimons que COS ne devrait plus retarder l'approbation et la diffusion de la nouvelle procédure.

Il a été difficile d'apurer les inventaires.

c) Il a été procédé à un inventaire des stocks du 10 janvier au 12 avril 2005. Les responsables nous ont dit que sa longue durée s'explique par un manque de personnel dû aux contraintes budgétaires, à une confusion concernant les articles à recenser et à une charge de travail résultant du nombre considérable d'ajustements à apporter à l'inventaire à la suite du recensement des biens. Ce retard a influé sur le mouvement des biens et il a été difficile de procéder à l'apurement de l'inventaire et d'avoir l'assurance qu'il était complet.

De nombreux ajustements ont été apportés à l'inventaire.

d) Le nombre des ajustements apportés à l'inventaire après le recensement des biens a montré que les renseignements nécessaires n'étaient pas consignés dans la base de données et/ou n'étaient pas validés en temps voulu pendant l'exercice. C'est pourquoi COS doit veiller à ce que les systèmes et les usages en place lui permettent d'apurer tous les ans le mouvement des biens, les passations par profits et pertes et les acquisitions. L'inventaire prendrait ainsi moins de temps et les renseignements de la base de données seraient plus pertinents. Nous avons observé aussi que certains biens étaient répertoriés dans la base de données sans indication de leur valeur et/ou que COS y en inscrit sans disposer de renseignements complets.

Les biens passés par profits et pertes ne sont pas toujours comptabilisés en temps voulu.

e) Nous avons observé que la passation de biens par profits et pertes n'est pas toujours comptabilisée en temps voulu, surtout dans le cas des bureaux régionaux. Les passations par profits et pertes autorisées par la Commission des contrats ne sont pas communiquées directement à COS pour saisie dans la base de données. COS devrait être en mesure de concilier en tout temps ces passations et la documentation appropriée. De plus, ces passations ne sont pas enregistrées immédiatement quand il est confirmé qu'un article est inutilisable, peut être éliminé ou peut être vendu. COS doit avoir accès à ces renseignements en temps voulu car ils ont une incidence directe sur l'exhaustivité et l'exactitude de l'inventaire.

Un processus de validation réduirait les erreurs possibles de saisie des données.

f) Finalement, les renseignements enregistrés ne sont pas revus. Le système actuel ne permettant pas leur validation automatique, cette opération doit être effectuée manuellement par une personne autre que celle qui a saisi l'information dans la base de données. Un processus de validation réduirait les erreurs possibles de saisie des données.

14. Nous concluons que tous les intéressés doivent immédiatement redoubler d'efforts pour produire un inventaire des biens durables, afin d'améliorer la gestion et respecter les normes UNSAS.

Les différences non corrigées à l'issue des vérifications n'ont pas une incidence nette grave.

15. Dans le déroulement d'une vérification, des corrections sont apportées qui, individuellement ou ensemble, pourraient à notre avis avoir une incidence sur la communication des données financières. Dans la vérification de cette année, les différences non corrigées n'ont pas une incidence nette grave et elles ont été examinées avec l'Administration.

Nous ne sommes pas en désaccord avec l'Administration.

16. Nous sommes tenus de signaler nos désaccords avec l'Administration en ce qui concerne la vérification, la comptabilité ou l'indication de sujets qui, individuellement ou ensemble, pourraient avoir une importance marquée sur les états financiers ou sur notre rapport de vérification et de préciser si ces différences ont été réglées de manière satisfaisante. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous n'avons noté aucun cas de fraude ou d'acte illégal.

17. Nous sommes tenus aussi de signaler tout fraude et tout acte illégal imputables aux cadres supérieurs ainsi que les fraudes et actes illégaux (commis par les cadres supérieurs ou par d'autres employés) qui auraient été à l'origine d'erreurs importantes dans les états financiers. Conformément à la norme internationale d'audit n° 240, nous avons envisagé pendant la vérification la possibilité qu'une fraude ou qu'une erreur suffisamment grave modifie notre avis de vérification. Notre vérification n'a mis en lumière aucune trace de fraude et/ou d'erreur qui doive être portée à l'attention des responsables de la gouvernance.

Nous approuvons les opinions et les prévisions comptables de l'Administration.

18. L'établissement des états financiers repose sur des prévisions. Certaines sont particulièrement délicates en raison des états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent être très différents de ceux auxquels l'Administration s'attendait. Les prévisions les plus significatives concernent les obligations non liquidées, le coût estimatif des services pour l'année en cours et les indemnités de cessation de service et après départ à la retraite. Pour déterminer si les prévisions étaient raisonnables, nous avons examiné les notes de travail et la documentation dans lesquelles elles étaient mentionnées et refait certains calculs ; quand il y avait lieu, nous avons consulté des parties extérieures à l'Organisation, effectué d'autres vérifications et appliqué d'autres méthodes jugées nécessaires dans les circonstances. Nous approuvons les opinions de l'Administration que nous trouvons compatibles avec les pièces justificatives.

OBSERVATIONS RÉSULTANT DE L'AUDIT DE PERFORMANCE DE 2004

Suivi de notre rapport de 2002 sur la gestion des projets de coopération technique

Portée de la vérification

19. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux progrès que la Direction de la coopération technique (TCB) a réalisés dans l'application de nos recommandations de 2002. Nous avons examiné un échantillon de dix projets entrepris en 2003 et 2004. Notre échantillon représentait les principaux types de fonds (accords de service de gestion, fonds d'affectation spéciale, Service des achats d'aviation civile et Programme des Nations Unies pour le développement), la gestion de projets par les quatre sections régionales de la Direction de la coopération technique ainsi que d'autres sections de la TCB. Nous ne nous sommes pas rendus à l'emplacement des projets.

20. Pour bien justifier nos observations, nous jugeons important d'inclure dans le présent rapport une section sur l'évolution du Programme de coopération technique, ainsi que sur la mise en œuvre de l'orientation commerciale et de son incidence sur la gestion des projets.

Observations

Évolution du Programme de coopération technique

21. Dans notre rapport de 2002, nous examinions l'incidence des nouvelles tendances de la coopération technique. Nous notions que les sources de financement s'étaient diversifiées et que la Direction avait dû ajuster ses activités pour tenir compte convenablement de ces changements.

Au cours des ans, la TCB a signalé plusieurs éléments à mettre en place pour que l'application intégrale de la nouvelle politique soit possible.

22. La nouvelle politique de coopération technique et l'orientation commerciale ont fait l'objet de nombreuses notes de travail présentées au Conseil. Au cours des ans, la TCB a signalé plusieurs éléments à mettre en place pour que l'application intégrale de la nouvelle politique soit possible. L'Assemblée a approuvé des modifications fondamentales du Programme de coopération technique qui ont permis à la TCB de travailler plus sagement.

La TCB a présenté un plan d'activités qui contient une esquisse générale de la situation actuelle et de l'évolution de l'environnement.

23. La TCB a proposé ses changements les plus récents en janvier 2004 quand, pour donner suite à une demande du Conseil, elle a présenté un plan d'activités élaboré par un consultant externe. Ce plan contient une esquisse générale de la situation actuelle et des modifications qui sont intervenues dans son environnement externe et interne. De plus, le plan d'activités résume les éléments fondamentaux à mettre en place pour que l'orientation commerciale puisse être adoptée et elle les a présentés dans les six orientations stratégiques ci-après pour s'attaquer à l'évolution de la situation et aux défis qu'elle présente :

La TCB a présenté six orientations stratégiques pour faire face à l'évolution de la situation et aux défis qu'elle présente.

- *amélioration du modèle de fonctionnement de la Direction de la coopération technique grâce à un examen approfondi de mécanismes financiers et opérationnels spécifiques ;*
- *coopération accrue et élargissement des activités avec les organismes donateurs officiels, grâce à un examen du cadre juridique commercial appliqué pour traiter avec les organisations bilatérales et renforcement des ressources pour l'établissement de relations durables ;*
- *coopération accrue avec les administrations de l'aviation civile des pays donateurs bilatéraux, pour augmenter la part de l'aide financière future dont bénéficiera la Direction de la coopération technique pour promouvoir les industries de l'aviation des pays en développement ;*
- *coopération accrue et élargissement des activités avec les organisations multilatérales et celles de la famille des Nations Unies, surtout sous la forme de projets qui n'exigent pas une procédure d'appel public à la concurrence — c'est-à-dire, normalement, accords de services de gestion ;*
- *prestation de services à des participants du secteur privé, surtout lorsque la coopération technique est axée sur les nombreuses activités qui relevaient antérieurement des administrations nationales de l'aviation civile et auxquelles procèdent actuellement des organisations du secteur privé ;*
- *coopération accrue avec des entreprises du secteur privé, quand elle sert au mieux les intérêts des États bénéficiaires.*

Le plan d'activités comportait un programme triennal d'action préliminaire pour l'application de ces orientations stratégiques par des activités de la TCB.

Le plan d'activités n'a pas été approuvé intégralement et le programme d'action n'a jamais été appliqué.

24. L'Administration nous a informés de ce que le plan d'activités avait effectivement été présenté au Conseil, mais qu'il n'avait pas été approuvé intégralement et que le programme d'action n'avait jamais été appliqué. Toutefois, les délibérations résultant de la présentation du plan et des notes de travail établies ultérieurement par la TCB ont abouti à l'approbation, en octobre 2004, de certaines des modifications proposées par le Secrétaire général. Par sa Résolution A35-20, l'Assemblée a mis à jour la nouvelle politique en autorisant l'Organisation à aider les entreprises non étatiques publiques ou privées qui participent à des activités d'aviation civile et en encourageant les États et les autres partenaires du développement, notamment l'industrie et le secteur privé, à contribuer aux projets de coopération technique.

Les Résolutions A35-20 et A35-21 de l'Assemblée ont mis à jour les nouvelles politiques de la TCB et élargi ses activités.

25. De plus, par sa Résolution A35-21, l'Assemblée a élargi son Programme de coopération technique pour qu'il fournisse sur demande des services à des entreprises non étatiques (publiques ou privées) qui réalisent des projets d'aviation civile dans les États. Ces modifications semblent être conformes aux règlements en vigueur de l'OACI, et l'Assemblée attend du Secrétaire général qu'il approuve cas par cas ces projets de coopération technique.

Bien que plusieurs modifications aient été apportées au Programme de coopération technique, il semble qu'il n'existe aucune politique intégrée de la coopération technique.

26. Nous avons noté avec préoccupation que plusieurs modifications du Programme de coopération technique ont été approuvées et appliquées au cours des années, mais qu'il ne semble exister aucune politique intégrée de la coopération technique. Il apparaît aussi que les modes de fonctionnement ainsi que certains manuels doivent être mis à jour pour appuyer comme il convient la gestion des projets dans le cadre de la nouvelle orientation commerciale. Par exemple, la TCB a révisé le Règlement des achats de l'OACI. En 2002, elle en a établi une version à jour que le Groupe d'examen des procédures d'achat (PPRG) a examiné en 2003. À ce stade, la TCB, la Direction des affaires juridiques et le Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion (EAO) ont examiné et commenté le nouveau projet. Entre-temps, la quatrième version du Règlement des achats, qui remonte à 1994, continue d'être appliquée.

Il apparaît que depuis notre dernière vérification, la TCB continue de rencontrer les mêmes difficultés pour gérer ses projets.

27. En 2004, la TCB a participé à plus de 200 projets dans quelque 100 pays. En raison des modifications apportées à l'environnement de la coopération technique, l'ampleur, la complexité et la durée des projets ont considérablement augmenté au cours des ans. Il apparaît que depuis notre dernière vérification, la TCB continue de rencontrer les mêmes difficultés pour gérer ses projets. La plupart des projets réalisés dans le cadre du Programme de coopération technique sont financés par les pays eux-mêmes ou, en leur nom, par des organismes de financement. Les conditions dans lesquelles les divers bailleurs de fonds financent l'assistance à l'aviation civile ne sont pas uniformes et il faut en tenir compte cas par cas en raison de la situation décrite ci-dessus.

Suite donnée par la TCB à nos recommandations de 2002

Les projets sont gérés conformément aux règles et procédures de l'OACI

Dans l'ensemble, nous constatons que les projets de coopération technique considérés sont gérés conformément aux règles et procédures de l'OACI.

28. Dans l'ensemble, de même que nous l'avions conclu en 2002, nous constatons que les projets de coopération technique examinés lors de ce suivi sont gérés conformément aux règles et procédures de l'OACI. Nous notons que la Direction de la coopération technique continue de s'adapter à l'évolution de l'environnement, à une base de clientèle diversifiée, en particulier en ce qui concerne certains nouveaux donateurs autres que des États contractants, et aux projets conduits par les Nations Unies. Il en découle de nouveaux défis pour la gestion des projets de coopération technique. En conséquence, les paragraphes ci-après se concentrent sur les progrès réalisés dans les domaines spécifiques appelant une amélioration que nous avons identifiés dans notre rapport de 2002.

La planification des projets n'a guère progressé

Nous nous attendions à trouver dans les dossiers de tous les projets des renseignements sur leur justification.

29. Le descriptif de projet est le principal instrument de planification des projets de coopération technique. Selon les divers manuels et les usages en vigueur, les descriptifs doivent définir les problèmes qui doivent être réglés et indiquer les solutions et les résultats escomptés. Les descriptifs sont normalement normalisés et ils sont établis par les sections compétentes pour chaque projet. Nous nous attendions à trouver dans les dossiers de tous les projets des renseignements sur leur justification, notamment dans le cas des projets de continuation.

30. Nous avons noté dans notre vérification de 2002 que la documentation des diverses parties des descriptifs de projet varie grandement d'un projet à l'autre. Dans la plupart des cas que nous avons examinés en 2002, des parties importantes du descriptif, par exemple la justification des projets et l'évaluation des risques, ne contenaient guère de renseignements.

31. À la suite de nos recommandations de 2002, nous nous attendions à trouver plus de renseignements sur la justification des projets pour permettre aux responsables de mieux évaluer le raisonnement ayant conduit à la participation de l'OACI aux projets et les résultats escomptés.

Dans notre rapport de 2002, nous recommandions que les risques des projets soient mieux évalués.

32. De plus, en raison de la valeur accrue des projets, de la diversification des bailleurs de fonds et du nombre croissant de partenaires qui participent au financement des projets, nous nous attendions à trouver une analyse détaillée des risques que présentent les projets. Dans notre rapport de 2002, nous recommandions que ces risques soient mieux évalués grâce à :

- l'établissement d'un profil de risques potentiels à examiner aux différentes phases d'un projet ;
- une évaluation formelle des risques potentiels pour les projets dont la vocation est d'aider au développement des ressources humaines d'une administration de l'aviation civile nationale ;
- la réévaluation périodique de l'analyse de risques dans le cas de projets portant sur plusieurs années.

33. Dans la plupart des projets récents que nous avons examinés, la justification et l'évaluation des risques différaient beaucoup d'un projet à l'autre. Beaucoup de projets de coopération technique continuant en fait des projets en cours, les renseignements concernant leur justification étaient limités. Nous n'avons trouvé que peu de cas où des renseignements partiels sur la justification des projets étaient fournis dans leur historique.

Comme en 2002, la description des risques des projets figurant dans les descriptifs était trop limitée ou très générale.

34. Comme en 2002, la description des risques potentiels des projets figurant dans les descriptifs était trop limitée ou très générale. Dans certains cas, ils étaient pratiquement passés sous silence. De plus, lorsque des risques étaient mentionnés, nous n'avons trouvé que peu d'exemples d'évaluation. Enfin, nous n'avons pu relever dans les dossiers aucune indication d'une réévaluation des risques à des stades ultérieurs du projet. L'Administration nous a informés que même si parfois les dossiers de projet examinés ne contenaient pas de renseignements sur la réévaluation des risques, cet aspect est débattu lors de réunions tripartites et lors des missions sur place.

Manque des renseignements sur la situation et la négociation des frais généraux d'administration

35. Nous avons constaté en 2002 que les renseignements fournis sur le calcul et la négociation du taux des frais généraux étaient très limités. Nous recommandions que des renseignements et des documents suffisants concernant le taux pratiqué soient fournis dès la phase de planification du projet et que ce taux soit contrôlé pendant la durée du projet et indiqué en temps voulu. Nous nous attendions donc à trouver plus de renseignements sur le mécanisme de fixation et de négociation du taux des frais généraux d'administration et sur l'analyse des coûts justifiant celui qui est pratiqué par la TCB.

Nous avons constaté que le mécanisme de fixation du taux des frais généraux d'administration des projets est demeuré inchangé.

36. Nous avons constaté que le mécanisme de fixation du taux des frais généraux d'administration des projets est demeuré inchangé. L'analyse des coûts et le mécanisme de négociation continuent d'être informels et ne font l'objet d'aucun document. À la fin de notre vérification, les responsables nous ont fourni des documents sur les travaux réalisés par TCB pour identifier des éléments de ces coûts de soutien. Ils nous ont aussi remis un exemplaire d'un avant-projet de lignes directrices sur la détermination des frais généraux d'administration que la TCB examine actuellement.

37. La TCB a souligné qu'avec l'application de l'orientation commerciale et avec les nouvelles activités, les États contractants, les organismes de financement, les institutions financières et d'autres partenaires s'attendent à recevoir en temps voulu des renseignements détaillés sur les activités, les budgets et les finances des projets.

Le manque de renseignements sur le taux des frais généraux d'administration et sur les coûts des projets complique l'évaluation du coût réel de gestion et de compte rendu des projets de coopération technique.

38. Dans ce contexte, nous continuons d'être préoccupés par l'absence de documentation justifiant le montant des frais généraux d'administration. Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre rapport de 2002, il est difficile pour le gestionnaire d'un projet de coopération technique d'évaluer les coûts réels de la gestion et de l'établissement des rapports concernant son projet lorsqu'il ne dispose pas de renseignements sur la justification du taux de ces frais. Nous estimons de plus que l'impossibilité dans laquelle se trouve la TCB de fournir des renseignements financiers fiables sur le taux des frais généraux d'administration qu'elle impute à des activités bien précises des projets pourrait rendre difficile l'établissement de partenariats pour le financement de nouveaux projets.

Il convient d'améliorer l'évaluation des projets avant leur approbation

39. Durant notre vérification de 2002, nous avons trouvé dans les dossiers des renseignements sur l'évaluation des projets d'accord ou de contrat. En étaient cependant absentes des listes de vérification indiquant quand la TCB, initialement, puis si nécessaire, la Direction des affaires juridiques et la Sous-Direction des finances avaient examiné ces projets. Nous indiquions que l'objet de telles listes de vérification était de garantir que des termes et conditions importants y figureraient et d'indiquer si des parties des accords ou des contrats auraient été modifiées depuis leur libellé précédent, ainsi que l'ampleur de tout examen complémentaire jugé nécessaire.

Nous avons constaté qu'aucune liste de vérification n'est utilisée pour enregistrer les examens des accords.

40. Nous avons constaté qu'aucune liste de vérification n'est utilisée pour enregistrer les examens des accords. Nous avons noté que les accords sont évalués avant d'être approuvés, mais que l'évaluation varie d'un projet à l'autre. De plus, les responsables nous ont indiqué que l'utilisation d'accords et de contrats standard contribue à assurer que les rôles et responsabilités de tous les intéressés soient clairement indiqués même lorsque certains de leurs paragraphes doivent être adaptés à l'évolution de l'environnement. Les responsables de la TCB nous ont dit aussi que la Direction des affaires juridiques et la Sous-Direction des finances sont consultées quand les accords et contrats standard doivent être modifiés ou quand il est envisagé de les modifier. De fait, les responsables de la Direction des affaires juridiques nous ont dit qu'ils examinent uniquement les questions qui sont soumises à leur appréciation et qu'ils n'émettent des opinions formelles que sur demande.

41. Dans les projets que nous avons examinés, nous avons observé que des accords standard sont utilisés même si les activités varient d'un projet à l'autre. Le fait que les annexes ne sont pas présentées à la Direction des affaires juridiques pour appuyer son examen des accords nous a préoccupés. Quand un accord standard est utilisé, la description des risques, la justification du projet, la description de ses activités et son budget sont décrits en détail dans le descriptif du projet annexé à l'accord. À notre avis, la Direction des affaires juridiques a besoin de tous les documents pertinents qui lui sont fournis pour évaluer correctement la fiabilité et l'exhaustivité d'un accord.

Les activités de contrôle des projets sont conduites sur une base permanente mais le système de suivi et de compte rendu appelle des améliorations

42. Dans notre vérification de 2002, il nous est apparu qu'il n'existait aucun mécanisme formel de collecte de renseignements sur les activités de projet. Ceux qui étaient disponibles étaient fragmentaires et il n'existait aucun mécanisme intégré qui aurait permis aux responsables d'analyser et de résumer les réalisations de chaque projet. Nous avons recommandé à la TCB de poursuivre ses efforts pour établir un mécanisme intégré de contrôle et de compte rendu qui lui procurerait l'information et la souplesse nécessaires pour la gestion des projets de coopération technique.

Nous avons trouvé des rapports d'activité, des rapports de suivi, des rapports de mission et des rapports de fin d'activité, mais les documents variaient d'un projet à l'autre.

43. Nous avons noté l'existence d'activités de contrôle, mais elles variaient d'un projet à l'autre. Durant notre examen des dossiers, nous avons pu observer l'existence de rapports d'activité, de rapports de suivi, de rapports de mission et de rapports de fin d'activité. Nous avons observé que les accords ne comportent pas de cadres ou de calendriers de contrôle détaillés. De plus, l'Administration nous a fait observer que le personnel du siège ou des bureaux régionaux effectue des missions de contrôle auxquelles participent des fonctionnaires des gouvernements et le personnel des projets.

44. En février 2005, pour donner suite à notre recommandation de 2002, la Section des achats a écrit à tous les États contractants qui ont bénéficié de services d'achat pour leur demander leur avis sur la qualité de ces services. Au moment de notre vérification, elle venait de recevoir les premières réponses à sa demande.

Peu de progrès ont été réalisés dans l'amélioration du système de suivi et de compte rendu.

45. Cependant, notre suivi indique que peu de progrès ont été réalisés dans l'amélioration du système de suivi et de compte rendu. À notre avis, sans structure intégrée de suivi et de compte rendu, il est difficile pour la TCB de s'assurer qu'elle dispose de toutes les informations nécessaires pour planifier et gérer les activités, mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs établis et rendre compte de ce qui a été réalisé. Nous encourageons la TCB à poursuivre ses efforts pour mettre au point et appliquer un mécanisme intégré de contrôle et de compte rendu.

Conclusion

46. Dans l'ensemble, bien que nous constatons que les projets de coopération technique examinés durant ce suivi sont gérés conformément aux règles et procédures de l'OACI, il nous apparaît que la suite donnée à nos recommandations de 2002 a été limitée. Nous avons noté que la Direction de la coopération technique doit s'adapter à un nouvel environnement qui crée constamment de nouveaux défis dans la gestion de ses projets. En conclusion, nous répétons que les domaines spécifiques d'amélioration identifiés en 2002, tels que la nécessité d'une meilleure documentation de justification des projets, comprenant une analyse des risques et des renseignements pertinents concernant le taux des frais généraux d'administration appliqué, ainsi que l'établissement de l'approche pour le suivi et le compte rendu des activités et des réalisations des projets, demeurent importants et doivent être pris en compte.

47. De plus, l'absence d'une politique intégrée de la coopération technique à orientation commerciale nous préoccupe aussi. Nous avons noté que certains *modus operandi* doivent être adaptés pour appuyer comme il convient la gestion des projets de coopération technique. Il en résulte que les projets sont approuvés et gérés cas par cas. Nous estimons que l'OACI devrait faire en sorte que la politique de coopération technique, y compris une définition de la manière dont l'orientation commerciale doit être mise en œuvre, soit approuvée. Enfin, la TCB devrait continuer d'examiner et d'adapter ses règlements et procédures pour qu'ils traduisent mieux la nouvelle orientation et apportent leur appui à la gestion des projets.

48. Nous recommandons :

- que la Direction de la coopération technique fournisse, avant l'approbation des projets, une information et une documentation suffisantes sur leur planification et leur examen ;
- que la TCB poursuive ses efforts pour établir un mécanisme intégré de contrôle et de compte rendu qui lui fournirait les renseignements et la souplesse nécessaires pour gérer les projets de coopération technique ;
- que la TCB continue d'examiner et d'adapter ses règlements et procédures pour qu'ils traduisent mieux la nouvelle orientation et appuient la gestion des projets ;
- que l'OACI veille à l'approbation de la politique de coopération technique, y compris d'une définition de la manière dont l'orientation commerciale doit être mise en œuvre.

Suivi de nos rapports sur la modernisation des systèmes d'information financière

Introduction

Au cours de notre vérification, nous avons établi la mesure dans laquelle l'Organisation a fait des progrès à cet égard.

49. En avril 2001 et 2003, nous avons mentionné dans nos rapports la nécessité pour l'OACI de moderniser ses systèmes d'information financière. Lors de la présente vérification, nous avons vérifié la suite donnée à nos recommandations antérieures et évalué la mesure dans laquelle l'Organisation a progressé à cet égard.

50. Conformément à la Résolution A35-32 de l'Assemblée, nous avons aussi procédé à des vérifications pour établir le bien-fondé des dépenses effectuées en 2004 pour moderniser les systèmes financiers et les systèmes connexes.

51. Au cours de cette vérification, nous avons rencontré plusieurs directeurs, chefs de service et membres du personnel qui participaient au projet de modernisation et nous avons examiné les rapports, les procès-verbaux, les transactions financières et les documents relatifs à ce projet.

Observations

Les 167 252 \$ de dépenses ont été imputés à juste titre au Fonds pour les technologies de l'information et des communications.

52. Conformément à la Résolution A35-32 de l'Assemblée, nous avons établi que les 167 252 \$ de dépenses engagées en 2004 pour moderniser les systèmes financiers et les systèmes connexes ont été correctement comptabilisés dans le Fonds pour les technologies de l'information et des communications.

53. Depuis 1990, l'OACI est consciente de la nécessité de moderniser son système comptable pour fournir à son Administration et aux États contractants l'information financière et de gestion dont ils ont besoin. Il a été décidé en 2001 de moderniser les systèmes comptables de l'OACI. Dans notre rapport de 2003, nous avons noté que les mesures prises par l'Administration pour la rénovation des systèmes d'information financière étaient relativement prudentes.

En 2004, l'Administration a continué de traiter avec prudence la question de la rénovation des systèmes d'information financière.

54. En 2004, l'Administration a continué d'aborder cette question avec prudence. Ses principales activités achevées à cet égard dans l'année ont notamment été les suivantes :

- l'Organisation a adressé une demande de proposition à des fournisseurs potentiels de systèmes financiers pour faire appel à la concurrence. Cela a permis à l'OACI d'établir l'éventail des solutions financières disponibles en fonction du niveau de financement d'un projet ;
- l'Organisation a reçu et achevé une évaluation préliminaire des propositions faites par sept fournisseurs potentiels de systèmes financiers ;
- le coût préliminaire de la mise en œuvre d'un système intégré a été estimé à 8 millions de dollars ;

- dans la Résolution A35-32, l'Assemblée a décidé d'utiliser 2 millions de dollars accumulés dans le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique pour financer une partie du coût de la modernisation des systèmes financiers et des systèmes connexes. Il en résulte qu'un montant de 4,5 millions de dollars est consacré à ce projet ;
- le Secrétaire général a institué un groupe directeur chargé de superviser ce projet et d'émettre des conseils à son sujet. Le groupe s'est réuni quatre fois depuis qu'il a été créé.

55. Dans notre rapport de 2003, nous encourageons l'Organisation à poursuivre des entretiens formels avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour déterminer si les besoins actuels et à long terme de l'OACI en matière de systèmes peuvent être satisfaits en utilisant des applications déjà établies.

Une équipe du Secrétariat a effectué plusieurs missions auprès d'autres organisations de la famille des Nations Unies.

56. En 2004 et au début de 2005, le Secrétariat a effectué plusieurs missions auprès d'autres organisations de la famille des Nations Unies pour établir s'il serait possible de répondre aux besoins de l'OACI en matière de systèmes grâce à un partenariat avec ces organisations et pour tirer parti de l'expérience de la modernisation de leurs systèmes qu'elles ont acquise.

Conclusion

L'OACI a fait des efforts marqués pour évaluer les solutions offertes par les fournisseurs et pour examiner les possibilités de partenariat avec une autre organisation de la famille des Nations Unies.

57. L'OACI reconnaît depuis longtemps la nécessité de moderniser son système d'information financière. Elle a fait preuve de prudence dans l'examen des diverses possibilités de rénovation de ses systèmes et, depuis un an, elle a fait des efforts marqués pour évaluer les solutions offertes par les fournisseurs et pour examiner les possibilités de partenariat avec une autre organisation de la famille des Nations Unies.

58. Nous encourageons l'OACI à achever promptement sa consultation d'autres organisations de la famille des Nations Unies, à trouver une solution appropriée et à veiller à ce que les ressources nécessaires soient dégagées pour permettre la mise en œuvre réussie d'un projet de rénovation de ses systèmes d'information financière.

REMERCIEMENTS

59. Nous tenons à remercier le Secrétaire général, ses représentants et les membres du personnel de leur coopération et de leur assistance.

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada
Commissaire aux comptes de l'Organisation

Montréal, Canada
le 16 mai 2005

NON MIS EN VENTE
11/05, F/P1/250
Imprimé à l'OACI